



COMIFAC News

N°17 • 2^{ÈME} TRIMESTRE 2019

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE

1999-2019

La COMIFAC fête La Déclaration de Yaoundé à 20 ans



INTERVIEW

Raymond Ndomba Ngoye
Secrétaire Exécutif

LE CHEMIN PARCOURU
LES DÉFIS PRÉSENTS ET FUTURS

- Financement autonome
- Gestion durable et bénéfique des forêts
- Promotion des aires protégées
- Protection des peuples autochtones
- Lutte contre le braconnage transfrontalier

«Un soutien plus accru des Etats et les bailleurs de fonds est nécessaire»

Cette édition a bénéficié du soutien de WWF



**Directeur de Publication**

Raymond Ndomba Ngoye

Ont contribué à ce numéro

Gervais Ludovic ITSOUA MADZOUS

Ekane Cosmas Nzuobontane

Chouaibou Nchoutpouen

Florantine Mapeine

Michel Ndjatsana

Valery Tchuante

Jean Claude Kenfack

Vincent Medjibe

Florence Danner

Florence Palla

Donald Djossi

Ahtziri Gonzalez

Emmanuel Gustave Samnick

Eugène Messina

Louis Ebene

Ernest Manga

Adrienne Engono

Eric Dassie

Christian Nganwa

Chantal Edoa

Crédit photo :WWF ,CIFOR, COMIFAC

Supervision

Jean Robert Onana (MINFOF)

Louissette Sylvie Yebel-Founga (COMIFAC)

Contact COMIFAC

B.P: 20818 Yaoundé-Cameroun

Tél.: +237 222 21 35 11 - Fax: +237 222 21 35 12

Email: comifac@comifac.org

Site web: <http://comifac.org>

Facebook: [comifac_Commission des Forêts d'Afrique Centrale](#)

Twitter: [COMIFAC_Commission des Forêts d'Afrique Centrale](#)

Assistance Technique

Cabinet Les Grands Débats



L'espace COMIFAC

Pages 4

Editorial

Un modèle de Coopération sous régionale

Page 5

Mutations et défis nouveaux

Page 6

Plan de convergence Avancées et défis nouveaux

Page 7 - 8

Changements climatiques *Plus de moyens pour plus d'efficacité*

Page 9

Interview Jules Doret Ndongu La COMIFAC aura un siège

Page 10

Interview du Secrétaire Exécutif COMIFAC

Page 12 - 13

Co,ervation et droits de l'Homme dans le bassin du Congo

Page 14

Observatoire des forêts d'Afrique Centrale

Page 16 - 17

Défis et perspectives

Page 24

Quelques Coordonateurs nationaux parlent

Page 19 - 20

Projets et programmes en cours d'exécution

Page 22 - 25



COMIFAC News

L'ESPACE COMIFAC



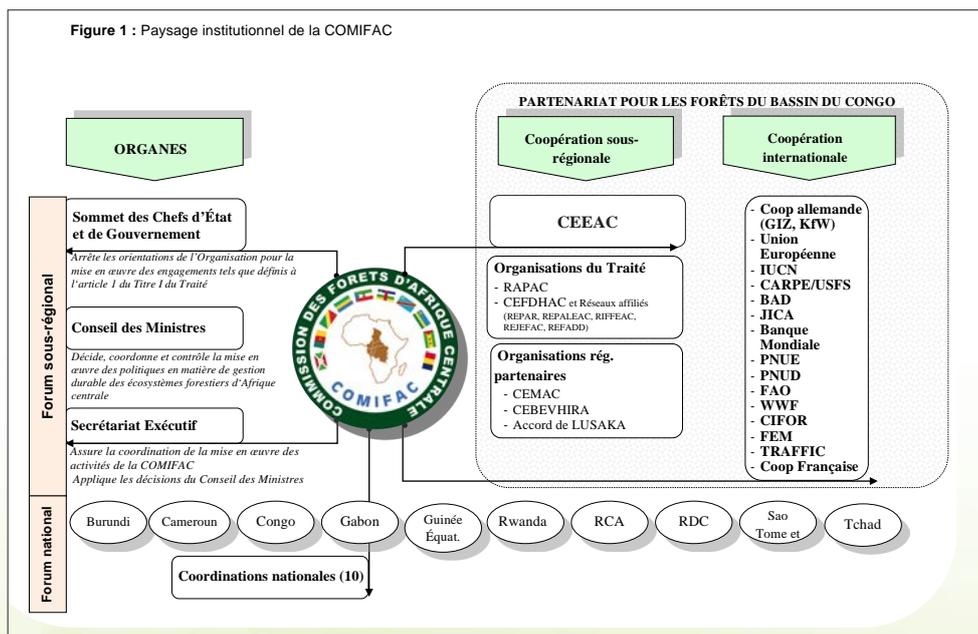
Superficie : 200 millions d'hectares couvrant tous les types de forêts

Espace géographique : Les écosystèmes forestiers de cette entité géographique s'étendent principalement sur les pays ci-après : Burundi, Cameroun, Congo, République Centrafricaine, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad.

Environnement physique et biologique : Ces écosystèmes renferment une biodiversité exceptionnelle qui constitue un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de la sous-région. Ces écosystèmes constituent la deuxième réserve des forêts denses et humides tropicales au monde après le massif forestier Amazonien.

Populations : Plus de 115 millions de personnes dépendent de cette diversité biologique.

Figure 1 : Paysage institutionnel de la COMIFAC



Un modèle de coopération sous-régionale

La Déclaration de la Yaoundé sur les Forêts a eu 20 ans en mars 2019. Cette Déclaration, fruit de l'engagement politique affirmé des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale a été adoptée en mars 1999 à Yaoundé au cours de leur premier Sommet sur la gestion durable des forêts tropicales. La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), émanation de cette Déclaration a été par la suite créée pour trouver une réponse sous-régionale aux défis globaux auxquels est confronté le secteur forêts et environnement et dont les plus saillants sont le changement climatique, la conservation de la diversité biologique et la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Dans les différentes phases de sa mise en œuvre, le Plan de convergence sous-régional constitue à cet égard l'instrument stratégique mis à la disposition des Etats de la sous-région pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs politiques de développement forestier et de l'environnement.

La 10ème session ordinaire du Conseil des Ministres qui se tient à Yaoundé du 09 au 11 juillet 2019 est un grand moment de rencontre des décideurs de la sous-région pour permettre de revisiter le chemin parcouru particulièrement ces deux dernières années et de statuer sur les défis inhérents à la vie de cet instrument qu'est la COMIFAC, instrument indispensable pour un positionnement international de nos pays face aux grands enjeux mondiaux, mais aussi pour soutenir le droit de leurs peuples à compter sur les ressources forestières pour soutenir leurs efforts de développement économique et social.

Ce numéro spécial de COMIFAC News a pour ambition d'apporter plus d'éclairage sur les réalisations phares de la COMIFAC depuis son existence. Il se veut une tribune de visibilité sur les activités de l'institution, d'information, d'appel au soutien international au Secrétariat Exécutif, instance de veille, de suivi et de mise en œuvre des engagements de nos Etats.

La mise en œuvre réussie du Plan de Convergence par toutes les parties prenantes est le gage de la matérialisation de cet engagement des Etats qui fait aujourd'hui de la COMIFAC, un modèle de coopération sous-régionale dans le secteur forêts et environnement.



Vincent BIRUTA

Ministre des terres, de l'environnement, des forêts, de l'eau et des mines
Président en exercice de la COMIFAC

Vingt ans après la Déclaration de Yaoundé, le chemin parcouru mérite d'être consolidé, et ce, par une forte prise de conscience des défis qui vont grandissant

L'occasion m'est offerte pour saluer les appuis multiformes apportés à la COMIFAC et à ses pays membres par les partenaires au développement dans le cadre de la

coopération bi et multilatérale. Ces appuis, même s'ils devraient être mieux orientés avec un intérêt à la recherche de l'impact, cadrent parfaitement à l'invitation lancée en décembre 1999 à la Communauté Internationale, à aider les Pays d'Afrique centrale dans leurs efforts, notamment en leur fournissant une assistance technique et financière sur une base régionale.

Vingt ans après la Déclaration de Yaoundé, le chemin parcouru mérite d'être consolidé, et ce, par une forte prise de conscience des défis qui vont grandissants. Nous devons dès lors rester en éveil, prêts à saisir

toutes les opportunités qui nous permettraient de mieux appréhender les défis nouveaux et d'organiser des ripostes collectives adéquates pour y faire face.

La nécessité pour les pays de renouveler cet engagement permanent demeure, notamment à travers (i) le soutien à la COMIFAC et à son Plan de convergence, ainsi que le financement accru des actions relatives à la gestion durable des écosystèmes forestiers et de l'environnement (ii) le développement du partenariat avec la communauté internationale dans le but de mobiliser plus de ressources (iii) l'action conjointe pour obtenir l'éligibilité des programmes et initiatives à travers divers mécanismes de financements novateurs.

Mutations

La commission des Forêts d'Afrique Centrale a fêté ses 20 ans en mars 2019. Née 07 ans après le Sommet de la Terre s'est tenu à Rio de Janeiro (Brésil) du 3 juin au 14 juin 1992, sous l'égide de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), elle est confrontée au double défi de survie et de préservation des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, deuxième poumon vert du monde.

La COMIFAC s'est assignée pour mission d'orienter, d'harmoniser et de suivre les politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale, par la supervision, la coordination des actions et initiatives en matière de forêts et de l'environnement dans la sous-région. Pour garantir le succès de sa mission, elle est dotée de trois organes : Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres en charge des Forêts ou Environnement, et le Secrétariat Exécutif. Depuis 2007, sur décision de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), la Comifac a été admise comme organisme spécialisé de cette institution.

Partenariat : Conformément à son traité constitutif, la COMIFAC collabore ou peut conclure des conventions de collaboration avec d'autres organisations régionales ou sous régionales dans le cadre de l'accomplissement de ses missions (CEFDHAC, ADIE, OCFSA, RAPAC, REFADD, REPAR, RIFFEAC, REDIFAC, REJEFAC). La mise en œuvre du Plan de Convergence nécessite également un appui soutenu des partenaires et bailleurs de fonds internationaux. Dans cette optique, la

COMIFAC signe des mémorandums d'entente ainsi que des protocoles ou conventions avec les partenaires intéressés par la problématique de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. Quelques partenaires de la COMIFAC sont : BAD, FEM, Banque Mondiale, Coopération Allemande (KFW, GIZ), FAO, Coopération Française, Coopération canadienne, CARPE, JICA, PNUD, PNUE, UICN, WWF, USFS, SNV. Par ailleurs, la COMIFAC a le Statut d'observateurs auprès de trois conventions de Rio (Lutte contre la Désertification, Diversité biologique et Changements Climatiques), du FNUF, du Fonds vert pour le Climat.

Défis

Déclencheur de tous les processus sous régionaux sur la gestion durable des forêts, la COMIFAC est le seul cadre d'intervention en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers dans la sous-région. Elle ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour mener à bien ses missions. A cet effet, elle devrait avec l'appui de ses partenaires financiers apporter des solutions aux problématiques de financement autonome de la COMIFAC. Comme défis futur également, il y a la coordination de la lutte contre le

braconnage transfrontalier et les échanges d'expérience en matière de formation, d'exploitation forestière et de régénération forestière. Dans tous les cas, il y a nécessité de redynamiser la COMIFAC afin qu'aujourd'hui plus que jamais, la COMIFAC doit jouer pleinement son rôle car la problématique du grand braconnage demeure ainsi que celles liées aux thématiques émergentes. Ce faisant, l'appel à la mobilisation internationale autour de toutes ces préoccupations engage nos Etats à un soutien politique et financier plus accru.

Quand	Vision/Cadre institutionnel	Faits marquants	Ville/Pays Mère
17 Mars 1992	Institution de la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale	La base légale fut adoptée à l'issue du Sommet des Chefs d'Etat à travers la signature de la Déclaration de Yaoundé.	Yaoundé (Cameroun)
22 Décembre 1999		A travers la Résolution S/1972, l'Assemblée Générale des Nations Unies a invité la communauté internationale à aider les pays d'Afrique Centrale dans leurs efforts de gestion durable des ressources par une assistance financière et technique.	New York (USA)
Décembre 2000	Création de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale	Le premier plan de Convergence d'une durée de 20 ans a été adopté. Il définit les stratégies d'intervention des pays de la sous-région et autres parties prenantes en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.	Yaoundé (Cameroun)
Juin 2002	Adoption des Statuts et institution du siège de la COMIFAC	Le premier plan de Convergence initial a été actualisé suite de la deuxième Conférence des ministres en charge des forêts (COMIFAC II).	Yaoundé (Cameroun)
Mars 2004	Première Conférence extraordinaire des ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale	Le Plan de Convergence révisé a été actualisé (Plan de Convergence 2). Restructuré en 10 ans, il tient compte des réelles et pressantes préoccupations.	Yaoundé (Cameroun)
Juillet 2004	Troisième conférence ordinaire des ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale		Libreville (Gabon)
25 Mars 2005	Deuxième sommet des chefs d'Etat sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers, du traité relatif sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale	Ce Sommet a marqué la reconnaissance juridique de la COMIFAC qui passe de la Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale.	Yaoundé (Cameroun)
Décembre 2006	L'Assemblée internationale de la COMIFAC se réunit dans le cadre du traité relatif à la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.		
2006	Institution des Coordonnateurs Nationaux COMIFAC par le Conseil des Ministres		Nairobi (Kenya) Santiago (Chili)
18 Juillet 2014	Session de Conseil des ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale	Le Plan de convergence révisé a été validé.	
2015		Adoption du 3 ^e Plan de convergence	

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DE LA COMIFAC

- **ADIE** (Agence intergouvernementale pour le développement de l'information environnementale ; cette agence sous-régionale regroupant les administrations publiques et la société civile nationale et internationale pour soutenir la collecte, l'analyse et l'évaluation des données environnementales nécessaire à l'aide et au conseil dans les processus de décisions. Elle doit veiller à une bonne diffusion de l'information environnementale à toutes les parties prenantes d'Afrique Centrale. Ce statut et ces missions ont été validés en 2004.

- **CEFDHAC** (Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale) : Ce forum sous-régional doit favoriser la consultation et les échanges d'expériences pour toutes les parties œuvrant dans le domaine forestier afin de réaliser la gestion équitable et durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Ses statuts ont été validés à Kinshasa en juin 2002 lors de la 4ème conférence CEFDHAC. Cette conférence a été réformée et un statut nouveau validé en 2007 par la 6e CEFDHAC et adopté par le Conseil des ministres de la COMIFAC en 2008. Son objectif

est d'encourager tous les acteurs (États, organisations nationales et sous - régionales, secteur privé, ONG) à échanger leurs points de vue et à développer une vision commune de la conservation et de l'utilisation des forêts dans la région. La société civile. La naissance de la CEFDHAC consacre l'émergence de la société civile dans le secteur forestier.

Y sont représentés la société civile, le secteur privé et différents réseaux sous-régionaux dont (en 2012) :

- le Réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD)
- le Réseau des parlementaires (REPAR),
- le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale en Afrique Centrale (RIFFEAC);
- le Réseau des jeunes (REJEFAC)
- le dernier réseau c'est le RECEIAC (Réseau pour l'information et la Communication Environnementale en Afrique Centrale)

- **OCFSA** (Organisation pour la conservation de la

faune sauvage en Afrique) ; cette OCFSA coordonne dans la COMIFAC les travaux portant sur la conservation de la faune sauvage et plus généralement de la biodiversité, qui passe par la restauration, protection et gestion d'aires protégées transfrontalières et le contrôle aux frontières pour lutter contre les trafics de bois, animaux, viande de brousse, etc.

- **RAPAC** (Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale) : cet organisme sous régional (ONG créé en 2000 dans le cadre de la « Déclaration de Yaoundé ») contribue à la conservation et la gestion rationnelle des ressources naturelles par l'efficacité de la gestion intégrée des aires protégées. Il vise aussi à améliorer les conditions de vie des populations de la périphérie de ces aires. « Son mandat couvre la conservation et valorisation de la biodiversité par l'aménagement et la gestion des aires protégées nationales et transfrontalières existantes et à créer, y compris l'identification et la mobilisation des financements innovants et durables ». Il est aidé par l'ONU et l'Union Européenne, la CEEAC et la BAD.

Plan de convergence : Avancées et défis nouveaux

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est dotée d'un Plan de convergence sous-régional qui est le cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. Il contribue également au renforcement des actions engagées par les Etats membres de la COMIFAC et les autres acteurs de développement. La première édition dudit Plan de convergence (2005-2014) a été adoptée en février 2005 à Brazzaville au Congo au cours du deuxième Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les forêts. Pour garantir le succès de sa mise en œuvre, ledit Plan a fait l'objet d'une planification opérationnelle triennale suivant les phases 2006-2008 et 2009-2011.

S'agissant de la deuxième édition de ce Plan de convergence pour la période décennale 2015-2025, il a été élaboré suite à un processus de révision qui a abouti à sa validation en juillet 2014 par les Ministres de la COMIFAC. Doté d'une vision et d'un but, le Plan de convergence 2 comporte un cadre stratégique décliné en six (6) axes prioritaires d'intervention et trois (3) axes transversaux.

Axes prioritaires d'intervention :

- (i) Harmonisation des politiques forestières et environnementales;
- (ii) Gestion et valorisation durable des ressources forestières; (iii)
- (iii) Conservation et utilisation durable de la diversité biologique;
- (iv) Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification;
- (v) Développement socio-économique et participation multi-acteurs ;
- (vi) Financements durables

Axes transversaux :

- (i) Formation et renforcement des capacités ;
- (ii) Recherche-développement
- (iii) Communication, sensibilisation, information et éducation.

Du fait de son arrimage aux Conventions, Traités et Accords internationaux, régionaux et sous-régionaux auxquels les

pays de l'espace COMIFAC ont adhéérés, la mise en œuvre de ce Plan de convergence 2 doit respecter des valeurs fondamentales énoncées dans la Déclaration de Yaoundé adoptée en mars 1999 par les Chefs d'Etat de la sous-région lors de leur premier Sommet sur les Forêts. Il s'agit : (i) du respect des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones, (ii) de la prise en compte du genre, (iii) de la coopération, le partenariat et la solidarité et (iv) de la bonne gouvernance

Quelques acquis de la mise en œuvre du Plan de Convergence depuis 2005

Depuis son adoption en 2005, la mise en œuvre du Plan de Convergence a permis d'obtenir plusieurs acquis tant au niveau national que sous-régional parmi lesquels :

1) En matière de Gestion Durable des Forêts

- Signature et ratification des conventions internationales majeures sur l'environnement
- Reformes des politiques et législations forestières et environnementales
- Allocation et classement de 46% de la superficie de forêt dense humide en concessions forestières et aires protégées
- Mise sous aménagement de 22% de la superficie des forêts de production du Bassin du Congo (30 millions ha de concessions avec des plans d'aménagement)
- Certification des concessions forestières : Environ 6,3 millions d'hectares de forêts certifiées dont environ 5 millions ha FSC
- Promotion de la bonne gouvernance forestière : observateurs indépendants contrôle forestier, signature des APV/FLEGT
- Diminution du taux de déforestation et de dégradation (0,17% entre 2000-2005)
- Création et opérationnalisation d'un Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC)
- 1 Guide sur les négociations et la mise en œuvre des APV/FLEGT produit;
- 4 études thématiques conduites;
- 3 positions communes adoptées et dé-

fendues de FNUF (2015, 2017, 2018);

2) En matière de conservation biodiversité

- Création et gestion complexes d'aires protégées transfrontalières (TNS, TRI-DOM, Lac Télé-Lac Tumba, BSB Yamoussa, Mayumba-Conckouati)
- Création nouvelles Aires Protégées au niveau national: environ 50 millions ha d'aires protégées, soit 9,5% de la superficie totale
- Elaboration des stratégies sous-régionales et nationales d'accès et partage des avantages (APA)
- 700 experts, agents en charge de l'application de la loi (Police, Gendarmerie, Douane, justice, Eaux et Forêts) au niveau sous régional et national (Cameroun, Gabon, Congo, RDC et RCA) formés
- Contribution à l'élaboration des rapports, des stratégies et plans d'action nationaux de la biodiversité des pays membres de la COMIFAC ;
- Contribution à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'extrême urgence et du Plan d'urgence LAB en Afrique Centrale,
- Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie Africaine sur la lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique;
- Elaboration d'un Plan d'Action pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage (PAPECALF) pour la période 2012-2017
- Contribution à la diminution des marchés d'ivoire dans toute l'Afrique centrale depuis 1999
- Elaboration et suivi de la mise en œuvre d'un Projet Sous régional sur la viande de brousse;
- Contribution à la redynamisation de l'OCFSA;
- Elaboration de deux Accords de lutte Anti-braconnage;
- Contribution à l'élaboration des Protocoles spécifiques sur la LAB et l'écodéveloppement
- Contribution à la mise en place et l'animation d'une plateforme d'échange d'in-

- formation sur le trafic des produits des espèces sauvages (AFRICA-TWIX);
- Renforcement des capacités de plus de 2500 experts de la Sous région en matière d'APA;
- Elaboration des Stratégie sous-régionale APA;
- Elaboration d'une boîte à outils sur le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les PFNL;
- Elaboration de la stratégie de gestion de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays de l'espace COMIFAC;
- Participation à plusieurs réunions régionales et internationales sur la biodiversité
- Elaboration de la stratégie de communication sous régionale en matière d'APA
- Participation active dans les négociations du Protocole de Nagoya sur l'APA;
- Elaboration de 12 documents de positions communes de la sous-région lors des rencontres internationales sur la diversité biologiques et les questions connexes
- Organisation de plusieurs sessions parallèles en marge des
- Elaboration et suivi de la mise en œuvre de deux Projets sous régionaux APA et de deux projets nationaux APA (Came-

roun et Rwanda);

- Elaboration et suivi de la mise en œuvre de 03 projets sous régionaux sur les PFNL;

3) En matière de lutte contre la pauvreté

- Rétrocession d'un pourcentage de taxes forestières aux collectivités locales et communautés
- Développement de la foresterie communautaire et communale
- Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)
- Construction des infrastructures et équipements au profit des communautés (Centres écologiques, Antennes multifonctionnelles, forages d'eau, salles de classe, etc.)

4) En matière de renforcement de capacités et harmonisation

- Création et animation de groupes de travail thématiques : Groupe de Travail Biodiversité en Afrique Centrale (GTBAC), Groupe de Travail de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (GTCCC), Groupe de Travail de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Déserti-

fication (GTCCD), Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière (GTGF) – outils de suivi de la mise en œuvre des conventions de Rio et autres conventions pertinentes

- Adoption et internalisation au niveau national des instruments juridiques, politiques et techniques d'orientation pour la GDF (Directives, Accords, etc.)
- Elaboration des rapports périodiques sur l'Etat des Forêts
- Développement de positions communes lors des dialogues internationaux
- Renforcement des capacités des institutions de formation (RIFFEAC)

5) En matière de financements

- Création de fonds forestiers /environnementaux nationaux
- Création d'un fonds fiduciaire (TNS)
- Mise en place du Fonds forestier du bassin du Congo

6) En matière de lutte contre le changement climatique

- Elaboration d'équations allométriques pour l'estimation des stocks de carbone dans les différents types de forêts du bassin du Congo

AFRICA-TWIX : UN OUTIL POUR FACILITER L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LE COMMERCE ILLÉGAL D'ESPÈCES SAUVAGES EN AFRIQUE CENTRALE

Le monde fait face à une recrudescence du braconnage et du commerce illégal des espèces sauvages. La surexploitation des espèces sauvages, qui englobe le commerce (légal et illégal), les conflits hommes / animaux, la chasse (légal et illégal) et la collecte, représente la deuxième plus grande menace pour les vertébrés. L'estimation des revenus tirés du trafic des espèces sauvages, incluant le vaste commerce illégal de bois et des ressources de la pêche, est de plus de 10 milliards de dollars par an, le plaçant au quatrième rang de la liste des activités criminelles transnationales les plus lucratives, après le trafic de drogue, de contrefaçons et d'êtres humains. Selon la première résolution sur la « Surveillance du trafic des espèces sauvages » adoptée lors du 67ème sommet annuel des Chefs d'Etats à New-York en 2012, les dirigeants du monde ont reconnu que le trafic illégal des espèces sauvages menaçait non seulement les espèces et l'écosystème, mais aussi les moyens de subsistance des communautés locales. Ce trafic compromettrait également les efforts de lutte contre la pauvreté et pour la réalisation du développement durable. Étant donné le rôle des réseaux du crime organisé, des groupes armés et même des groupes terroristes dans le trafic illicite des espèces sauvages, ce fléau avait des implications sécuritaires graves pour de nombreux pays et régions.

UNE APPROCHE RÉGIONALE

Pour s'attaquer à ces fléaux, la COMIFAC a adhéré aux différents instruments sous-régionaux, régionaux et internationaux en matière de lutte contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages (PAULAB, PEXULAB, PAPECALF etc). L'institution a entre autres initiatives développé un outil qui contribue à la réduction du commerce illégal d'espèces de faune et de flore sauvages par l'échange d'informations.

L'outil AFRICA-TWIX est actuellement mis en œuvre dans cinq pays de la zone de la Commission de forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC) à savoir : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo. Il se compose d'une mailing liste sécurisée pour permettre aux agences engagées dans la lutte contre le commerce illicite des espèces sauvages de communiquer, mais aussi d'une base de données, également sécurisée, pour centraliser et classer les données de saisies. Ce projet a été développé suivant le modèle EU-TWIX (European Union Trade in Wildlife Information eXchange) qui opère en Europe depuis 2005.

Les autorités de contrôle, en particulier les douanes, la police et la gendarmerie, jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de la législation à l'appui de la mise en œuvre de la Convention sur le

commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

AFRICA-TWIX soutient les autorités policières, y compris les organes de gestion CITES et les juges, dans leur travail de détection, d'analyse et de surveillance de la fraude dans le commerce des espèces sauvages conformément aux réglementations de la CITES. La base de données, composante principale de l'outil, est conçu pour devenir une source unique d'informations centralisées sur les saisies et les infractions décelées dans les pays africains. AFRICA-TWIX permet non seulement des analyses stratégiques, mais est également un outil au service des enquêtes de terrain.

AFRICA-TWIX a reçu un financement du projet Polifund, qui est implémenté par la GIZ pour le compte du ministère fédéral allemand pour la coopération économique et du développement (BMZ) et le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la Nature, de la construction et de la sécurité nucléaire (BMUB), ainsi que de WWF France et l'United States Fish and Wildlife Service (USFWS).

Ce projet a été développé avec le soutien de la COMIFAC et est géré par TRAFFIC au nom des États africains participants.

Changements climatiques : Plus de moyens pour plus d'efficacité

Le sentiment est unanimement partagé. Les changements climatiques ont des conséquences dramatiques sur les écosystèmes vulnérables des forêts du bassin du Congo. La sécheresse, le déboisement certes lent mais croissant impactent négativement sur le bassin du Congo. Cette pression qui s'accroît de jour en jour tel un cancer laisse présager le pire si des mesures urgentes et importantes ne sont pas prises.

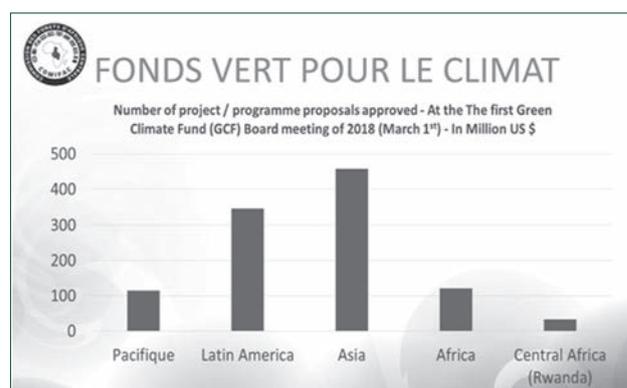
La COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique centrale) est une réponse forte des Etats d'Afrique Centrale à la problématique de la gestion et la conservation des écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique Centrale. Malgré le chemin parcouru et ce, il est indéniable que le bassin du Congo demeure le parent pauvre de l'ensemble des mécanismes de financement bilatéraux et multilatéraux comparativement aux autres bassins forestiers. Les chiffres parlent sans équivoque (voir encadré). Pendant que la plupart des fonds sont orientés vers l'Amazonie, le bassin du Congo, deuxième poumon vert de la planète, doit se contenter de quelques miettes qui arrivent au compte-goutte. Pour atteindre l'objectif global qui est la réduction des gaz à effet de serre, la COMIFAC doit s'appuyer sur les accords et Conventions en vigueur et bénéficier des financements appropriés. Ces financements sont de types bilatéraux ou multilatéraux, sous et hors Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Pour illustrer l'ampleur de cette situation qui s'apparenterait à une vision discriminatoire envers les pays d'Afrique, voici quelques chiffres :

Pour le cas des financements bilatéraux

- **En septembre 2008** : Le Brésil a obtenu une subvention de 1 milliard de \$ US de la Norvège dans le cadre de la REDD+
- **En juin 2008** : La Norvège; le Royaume et la banque africaine de développement ont conjointement lancé le Fonds pour les Forêts du bassin du Congo (FFBC) de 200 millions \$ pour 10 pays d'Afrique centrale
- **En mai 2010** : L'Indonésie a obtenu une subvention de 1 milliard de \$ US de la Norvège dans le cadre de la REDD+
- **En 2013 - La Guyane** (sur la côte nord-est de l'Amérique du Sud de 280.000 habitants et une superficie de 83 534 km²) totalisait un engagement de la Norvège pour 280 millions de \$ US.
- **En septembre 2015**: La Norvège ensemble avec un groupe de partenaires lançait l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI en sigle anglais) avec une dotation de la Norvège de 250 millions de \$ pour 6 pays d'Afrique centrale.

Pour le cas des financements multilatéraux

Le graphique ci-dessous indique la portion congrue réservée à l'Afrique centrale dans le cadre du Fonds Vert pour le Climat :



Une maigre enveloppe De dollars US. Pourtant les besoins sont nombreux au regard des enjeux.

Le déboisement suite à l'activité humaine va grandissant. Les populations riveraines des aires protégées subissent les affres des braconniers, des éleveurs et autres migrants climatiques. La transhumance sauvage entraîne d'énormes problèmes tant sur les populations locales que sur les écosystèmes dont certains sont déjà fragiles.

Des lois et politiques avant-gardistes ont été mis en place. Il reste désormais à trouver plus de moyens pour plus d'efficacité. Des moyens pour former le personnel technique, des moyens pour encourager les populations locales à trouver de nouvelles sources de revenus et éradiquer la pauvreté autour des aires protégées. Le renforcement des capacités des acteurs sur le terrain nécessite une mise à jour constante. Le rôle des Etats dans le partage des informations et l'adoption des politiques communes n'est plus à démontrer.

La déclaration des Chefs d'Etats d'Afrique centrale sur les forêts de mars 1999 a été endossée par l'Assemblée Générale des Nations Unies à travers sa Résolution N°54/214 du 1er février 2000 qui reconnaît l'importance des forêts d'Afrique Centrale et leur rôle essentiel dans le maintien de l'équilibre

suite page 14

« LA COMIFAC AURA UN SIÈGE À LA DIMENSION DE SES AMBITIONS »

JULES DORET NDONGO

Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun



► **Yaoundé, la Capitale du Cameroun abrite le siège de la COMIFAC. Qu'est-ce que cela signifie pour le Cameroun ?**

Jules DORET NDONGO : Il faut signaler d'emblée que le premier Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale sur les Ecosystèmes des Forêts denses et humides s'est tenu ici à Yaoundé en mars 1999 sous l'impulsion du Président Paul BIYA. La COMIFAC est l'émanation de ce processus. Le Cameroun qui a adhéré à tous les processus globaux et sous régionaux sur la gestion durable des forêts manifeste cet engagement à travers le soutien actif à cette institution qui incarne au mieux la défense des intérêts des Forêts du Bassin du Congo dans son ensemble. Nous attachons du prix au paiement régulier de nos contributions égalitaires. C'est ainsi que depuis 2003 jusqu'en 2018 mon pays a payé la totalité de ses contributions égalitaires évaluées à 550 100 000 francs CFA. La contribution de 2019 est en cours de paiement. Au cours des réunions de coordination hebdomadaire que je préside, Madame le Chef de Division de la Coopération et de la Programmation, qui est aussi Coordinatrice nationale COMIFAC pour le Cameroun, fait toujours le point sur cet engagement.

Le Cameroun s'est engagé à doter la COMIFAC d'un siège.

Ce projet est en cours de réalisation depuis plusieurs années. A quand la fin des travaux ?

L'engagement de construire un siège à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale à Yaoundé est une promesse du Chef de l'Etat Son Excellence Paul BIYA. Ce projet est à une phase décisive de réalisation. Il a pris du temps en raison de la difficulté à s'accorder sur les options. Il avait été question au début d'aménager un bâtiment existant. Mais cette possibilité avait été très vite abandonnée. Etant conscient que notre capitale abrite d'autres institutions apparentées, la décision finale qui avait été prise a été de construire un immeuble moderne pouvant loger dans le même ensemble les autres acteurs qui sont nés ou liés au même processus. Il fallait aussi intégrer l'efficacité et l'efficience recherchées et les contraintes de modernité. Dans quelques mois, nous allons avoir un bâtiment moderne au nouveau centre administratif de Yaoundé. Il comprendra 07 niveaux et un sous-sol pour un coût de 7 100 574 563 FCFA financés entièrement par le Cameroun. Ce projet a démarré en septembre 2017 et s'achèvera en août 2020.

La COMIFAC traverse des difficultés financières énormes. Est-ce que vous avez l'impression que l'engagement du Cameroun est égal à celui des autres pays ?

Le Cameroun a peut-être une responsabilité historique. Ayant été l'un des géniteurs du processus, il se doit de le faire prospérer. Mais il n'y a pas de

doute sur l'engagement des autres pays de la sous-région. Nos Chefs d'Etat ont pris des engagements que nous devons traduire en actions. La situation actuelle n'est pas un cas isolé dans notre sous-région. C'est ainsi que consciente des limites des contributions égalitaires, la CEEAC a commis une étude pour rationaliser le fonctionnement des organisations sous régionales. Cette étude préconise le prélèvement d'une taxe de 0.1% assise sur les importations en provenance des pays tiers de l'espace COMIFAC pour financer le fonctionnement de nos institutions. Donc la prise de conscience est unanimement partagée. L'idée généreuse qui sous-tend les engagements de nos Chefs d'Etat s'appuie sur les énormes enjeux autour des forêts. Il s'agit de faire en sorte que le bassin du Congo demeure le deuxième poumon vert du Monde. Il s'agit de concilier les activités économiques et la nécessité de conserver ce patrimoine. Il s'agit de donner des gages que la forêt continuera d'être un abri pour les populations autochtones et de veiller à ce que les activités anthropiques ne soient pas le facteur décisif pour leur destruction. Nos pays n'ont pas d'alternative. Nous avons le devoir de renforcer le positionnement de la COMIFAC pour affronter ces énormes défis. Et cela passe par un mode de financement qui sera le gage de sa pérennité.



Les politiques nationales prennent
en compte le droit d'usage des
populations autochtones



Il faut soutenir les efforts du Secrétariat Exécutif

M. RAYMOND NDOMBA NGOYE,

SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA COMIFAC

Monsieur Raymond NDOMBA NGOYE a intégré la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) en avril 2005 comme Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique. A la fin de 2008, il a été nommé Conseiller du Ministre des Eaux et Forêts successivement chargé de la coopération internationale, responsable des relations avec les organisations sous régionales cumulativement avec ses fonctions de coordonateur national COMIFAC pour le Gabon.

M. Raymond Ndomba Ngoye a une bonne expérience sur la facilitation des processus de gouvernance pour avoir mené et suivi avec succès l'accord de conversion de dette, signé entre les gouvernements français et gabonais relatif au financement des projets de gestion durable des forêts et de l'environnement pour un montant global de 32 milliards de Francs CFA à travers la conversion de cette dette du Gabon vis-à-vis de la France.

Depuis le 13 janvier 2017, il a été promu Secrétaire Exécutif de la COMIFAC avec résidence permanente à Yaoundé-Cameroun. Dans cet entretien, il va nous parler du mandat de la COMIFAC, de la prochaine réunion du Conseil des Ministres ainsi que des perspectives pour l' Organisation.

M. Raymond Ndomba Ngoye, vous êtes à votre 2^e passage à la COMIFAC. D'abord comme Secrétaire Exécutif adjoint puis Secrétaire Exécutif aujourd'hui. Quel regard portez-vous sur la COMIFAC ?

Avant de répondre à votre question, je

La COMIFAC est née de la volonté des Chefs d'Etats qui en mars 1999 se sont réunis à Yaoundé dans le cadre du 1er sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements sur la Conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale



voudrais vous dire que je suis ingénieur des Eaux et Forêts en chef avec pour spécialité « Science et Technologie du bois », discipline que j'ai enseignée quatorze ans durant à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts du Cap Esterias cumulativement avec les fonctions de Directeur des Etudes au sein de cet établissement d'enseignement supérieur spécialisé.

Aussi, ai-je bénéficié à travers un projet Banque Mondiale en compagnie d'autres collègues experts sous-régionaux d'un voyage d'étude en Amazonie (Vénézuéla, Brésil) sous l'encadrement technique de la FAO. Au terme de ce voyage, un rapport de mission a été soumis à l'appréciation des Décideurs des Etats d'Afrique centrale, lequel a constitué l'un des éléments déclencheurs de la création de la COMIFAC, exemple unique de coopération intergouvernementale pour la gestion durable et concertée des ressources forestières au monde.

La première partie du mandat « Gabon » a été exercée par un collègue, le vénérable Emile Mamfoumbi Kombila. C'est à la suite de son retour au pays en 2005 que le gouvernement à la suite d'un appel à candidature en interne au Ministère des Forêts a entériné ma nomination au poste de Secrétaire Exécutif Adjoint lors d'un conseil des Ministres. J'ai regagné le pays au terme du mandat du Gabon en Novembre 2008.

Huit ans plus tard, au terme du mandat de l'équipe dirigée par Monsieur Raymond MBITIKON, les modalités de recrutement de l'équipe dirigeante du Secrétaire Exécutif ayant évolué, passant d'une base désignation pays à celle concurrentielle que mon pays

à une fois de plus soumis mon dossier à la concurrence avec deux de mes compatriotes et trente autres sous-régionaux à raison de trois dossiers par pays. C'est à la suite d'un processus transparent confié et mené par un cabinet indépendant que mon dossier a été retenu pour le poste de Secrétaire Exécutif que j'occupe depuis le 13 Janvier 2017

Revenant à votre question, la COMIFAC est née de la volonté des Chefs d'Etats qui en mars 1999 se sont réunis à Yaoundé dans le cadre du 1er sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements sur la Conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, sommet au terme duquel une Déclaration dite « Déclaration de Yaoundé » a été adoptée et dont la déclinaison opérationnelle est le plan de convergence.

Nous pouvons dire que la COMIFAC est un instrument très essentiel pour la sous-région d'Afrique centrale voire pour l'Afrique tout entière à en juger par les positions communes prises lors des foras internationaux qui traitent des problématiques des forêts et de l'environnement .

Quelle appréciation faites-vous de la situation financière des Etats ?

L'article 20 du Traité indique que « Le financement de la COMIFAC est assuré par une contribution obligatoire des Etats Membres selon un principe égalitaire ou conformément à un mécanisme de financement indexé sur un taux appliqué à la somme des recettes réalisées sur les produits forestiers et fauniques exportés. Toutefois, la COMIFAC peut rechercher des financements additionnels, notamment auprès des partenaires au développement. Le montant de la contribution annuelle obligatoire des Etats est fixé par le Conseil des Ministres sur proposition budgétaire préparée par le Secrétariat Exécutif.

Tout Etat qui ne remplit pas ses obligations financières perd son droit de vote ainsi que tout appui de l'Organisation jusqu'à régularisation. La COMIFAC est habilitée à recevoir des dons, des legs. La COMIFAC est ouverte à tout autre mode de financement

susceptible d'accroître ses ressources sans porter atteinte à ses objectifs. »

A cet effet, le Conseil des Ministres de la COMIFAC a fixé la contribution égalitaire à 45 000 000 (quarante-cinq millions) de francs CFA, soit environ 90 000 USD.

Les revenus de la contribution obligatoire des Etats membres se sont progressivement rétrécis au cours des dernières années; Peu de pays s'acquittent de leurs contributions égalitaires. Cette situation est due d'une part aux difficultés financières que rencontrent la plupart des Etats membres, mais et surtout à leur appartenance à plusieurs organisations, aussi bien aux niveaux sous-régional, régional, qu'international. Par ailleurs, la conjoncture financière internationale, marquée par une instabilité des cours des matières premières qui sont les principales sources de revenus des pays ne facilite elle non plus le respect par certains Etats de leurs engagements vis-à-vis de la COMIFAC.

La 10^e session ordinaire du conseil des Ministres se tient du 09 au 11 Juillet prochain quel message le Secrétaire Exécutif veut-il faire passer aux Ministres ?

La COMIFAC comporte trois principaux organes, selon l'article 6 du Traité :

- Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres ;
- Le Secrétariat Exécutif.

Les deux premiers Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont tenus à Yaoundé en 1999 et en 2005 à Brazzaville. Nous sommes dans la mouvance de la recherche d'un pays d'accueil pour le 3ème sommet.

Le deuxième organe c'est le Conseil des Ministres qui est composé des Ministres en charge des forêts et/ ou l'environnement de chaque Etat membre. Il est l'organe de décision, de coordination et de contrôle de la mise en œuvre des politiques en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Le Conseil des Ministres se tient en session ordinaire tous les deux ans. Des

sessions extraordinaires peuvent être convoquées par le Président en exercice, sur demande des 2/3 des membres. A défaut, une nouvelle session se tient, sans aucune exigence de quorum, à une date ultérieure. Le Président en exercice du Conseil des Ministres est le Ministre en charge des forêts du pays assurant la présidence de la COMIFAC. Son mandat est de deux ans.

La 10^e session qui se tiendra du 09 au 11 Juillet prochain est une session ordinaire qui verra le passage de témoin entre le Rwanda et le Cameroun. Généralement au cours de ces sessions les Ministres font le point sur les problèmes liés au fonctionnement de l'institution aussi bien sur les plans organisationnel, technique que financier lesquels proposent ou instruisent le Secrétariat Exécutif de mener des actions en vue de les résoudre.

En 2007, les Chefs d'Etats ont fait de la COMIFAC un organe spécialisé de la CEEAC ; Par la suite ils ont instruit la CEEAC de procéder à la rationalisation des organisations sous-régionales. Nous avons donc voulu que les porteurs de ce processus viennent le présenter aux Ministres en vue de savoir quelle sera la place de la COMIFAC dans ce processus de réforme institutionnelle.

Enfin, les Ministres vont nous donner les orientations précises par rapport à l'organisation du troisième sommet des Chefs d'Etat.

L'occasion m'est ainsi donnée de lancer un vibrant appel aux Ministres de soutenir davantage le Secrétariat Exécutif.

Quels sont les rapports que la COMIFAC entretient avec les Coordinations Nationales COMIFAC? - Ces rapports permettent-ils de bien jouer son rôle d'encadrement et de suivi ?

Les Coordinations Nationales COMIFAC sont les relais à l'échelle nationale du Secrétariat Exécutif. Ces CNC sont appelées à travers leur lettre de mission adoptée en septembre 2006 à Malabo en Guinée Equatoriale, et révisée à Brazzaville en début Juin 2019, à jouer un rôle prépondérant, aussi bien dans le suivi, la coordination de la

mise en œuvre du Plan de convergence, que dans l'animation des fora nationaux regroupant tous les acteurs concernés par la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Nous entretenons de bonnes relations avec les CNC et deux fois par an, nous tenons des réunions de concertation comme celle qui s'est tenue du 04 au 07 juin dernier à Brazzaville.

Quelle appréciation faites-vous des relations avec les partenaires ?

Les forêts du bassin du Congo jouent un rôle déterminant pour l'Afrique et le reste du monde en termes de fourniture des biens et services environnementaux, la régulation et la stabilisation du climat mondial et à ce titre, ces forêts n'appartiennent plus aux seuls pays de l'espace COMIFAC qui les abritent, mais deviennent un bien de l'humanité tout entière. Donc les moyens de gestion ne devraient plus venir uniquement des Pays qui font déjà des efforts considérables mais de la Communauté Internationale comme l'a voulu l'Assemblée Générale des Nations Unies à travers sa

résolution 54/214 du 22 décembre 1999.

Dix ans après Rio de Janeiro précisément à Johannesburg en 2002 lors du sommet sur le Développement Durable, les partenaires qui accompagnent la COMIFAC se sont réunis au sein d'une structure appelée Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo pour appuyer les Etats sur le plan technique et financier dans la mise en œuvre des politiques forestières.

Les nombreuses réalisations obtenues par la COMIFAC depuis sa création lui ont valu la reconnaissance et la notoriété dont elle joue aujourd'hui tant sur le plan national, sous-régional qu'international. Ces acquis faut-il le dire, sont à mettre en grande partie à l'actif des pays membres mais aussi des appuis multiformes des partenaires techniques et financiers qui ont fait confiance à l'institution et à qui la COMIFAC par ma voie renouvelle sa gratitude et leur rend un vibrant hommage pour tous les efforts consentis en faveur de la préservation des forêts du bassin du Congo. Ceux-ci contribuent aux côtés des Etats à la mise en œuvre du plan de convergence et surtout à l'amélioration

des performances que l'institution a su acquérir au fil des années.

En dépit de ces appuis, les défis demeurent nombreux eu égard aux grands fléaux qui minent la gestion de nos ressources naturelles et notre environnement en général. C'est pourquoi les appuis des partenaires devraient davantage être renforcés et diversifiés.

Pour l'organisation de cette dixième session ordinaire du Conseil des Ministres, je tiens à exprimer ma gratitude à tous les partenaires qui ont soutenu le Secrétariat Exécutif.

Au regard de tous ces défis, imaginez-vous un scénario où la COMIFAC ne voit pas ses 40 ans ?

Je ne me l'imagine pas parce que j'ai vu naître la COMIFAC et tous ces processus (PFBC, CEFDHAC, etc.) Je suis optimiste et je crois que la COMIFAC ira au-delà de 40 ans car tant que les forêts existeront, la COMIFAC existera ; sauf si vous me dites que dans vingt ans les forêts du bassin du Congo disparaîtront. Ce dont j'en doute.

Les Secrétaires Exécutifs de la COMIFAC depuis 2002

.....

Christophe MASSUDI
MAYANKENDA (RDC) :
2002-2004

Jonas MAGAHUEDIMBONGU
SODI (RDC) : 2004-2008

Raymond Mbitikon (RCA) :
2008-2016

Raymond Ndomba Ngoye
(Gabon) : depuis 2016

suite page 9

de la biosphère et de la planète en général. Par conséquent, l'Assemblée Générale invite la communauté internationale d'appuyer techniquement et financièrement les pays d'Afrique Centrale dans leurs efforts de conservation et de gestion durable de ces écosystèmes. Doter plus de moyens à la COMIFAC revient en définitive à conserver et gérer de manière durable les 230 millions d'ha des forêts du bassin du Congo dans le but de maintenir leur fonction écosystémique et éviter de perturber leur rôle de manière à stocker l'équivalent d'environ 70 milliards de tonnes de carbone et fournir des moyens de subsistance à 60 millions de personnes. Un acte salubre pour abriter 10 000 espèces de plantes supérieures dont 3000 endémiques, 600 variétés de bois, 1000 espèces d'oiseaux, 900 espèces de papillons, 280 espèces de reptiles et 400 espèces de mammifères, dont des espèces animales rares ou en danger, comme les grands gorilles, les éléphants de forêt et les chimpanzés.

L'adoption d'une position commune par l'Afrique Centrale dans le cadre du Sommet de l'Action sur le Climat prévu le 23 septembre 2019 à New York aux Etats Unis d'Amérique sera une étape de plus dans la démarche permanente des plus hautes autorités de la sous-région d'Afrique centrale pour inviter la communauté internationale à prendre ses responsabilités vis-à-vis de ce bien commun que représentent les forêts du bassin du Congo. C'est à ce titre que la 10ème session ordinaire du Conseil des ministres de la COMIFAC prévue du 09 au 11 juillet 2019 à Yaoundé est une étape décisive dans cette longue marche vers la mobilisation des appuis techniques et financiers en complément des moyens multiformes que les Etats mobilisent en interne depuis des décennies. L'heure ne doit plus être à l'hésitation. Afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, la conservation de cet important puits de carbone que représentent les forêts et les tourbières de l'Afrique Centrale est cruciale. Les Etats qui les abritent ne peuvent pas, en s'appuyant sur leurs ressources domestiques, y parvenir seuls. La communauté internationale doit « mettre sa main à la pâte ». Cela relève de l'équité et de la justice climatique.

Conservation et droits de l'homme dans le Bassin du Congo

Les écosystèmes des pays de l'espace COMIFAC renferment une biodiversité exceptionnelle qui constitue un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de la sous-région. Plus de 115 millions de personnes dépendent de cette diversité biologique. En effet, les forêts du Bassin du Congo, estimé à 200 millions d'hectares et considéré comme le second plus grand massif de forêts tropicales après le massif Amazonien, possèdent 10 000 espèces de plantes vasculaires supérieures dont 30% sont endémiques (incluant 9 familles endémiques), 1 000 espèces d'oiseaux, 900 espèces de papillons, 280 espèces de reptiles et 400 espèces de mammifères y compris des espèces animales rares ou menacées d'extinction dont les grands singes.

Au-delà de son importance en termes de diversité biologique et d'endémisme, le Bassin du Congo est une des dernières régions dans le monde où l'inter-connectivité des forêts primaires permet aux mécanismes biologiques de se poursuivre naturellement sans perturbation. Les forêts du Bassin du Congo offrent des services écologiques importants. Parmi ces biens et services, on pense par exemple au contrôle des inondations, à la régulation climatique au niveau local et régional ou encore à l'effet tampon contre le changement climatique à l'échelle mondiale du fait des énormes quantités de carbone stockées dans sa végétation. Elles représentent une source de revenus importante dans les pays de la sous-région, à la fois dans le secteur formel (exploitation industrielle du bois) et informel (produits forestiers non ligneux (PFNL), charbon de bois). Cependant, les Populations Autochtones et Communautés Locales (PACL) continuent de se heurter à de nombreux cas de violation de leurs droits dans le cadre de la gestion des forêts et des aires protégées. Les problèmes viennent principalement des pressions que subissent ces



populations sur leurs terres ancestrales, leurs ressources et leurs territoires du fait des activités liées au développement et à l'extraction de ressources naturelles. Leurs cultures continuent d'être menacées et le respect de leurs droits souvent battu en brèche.

Et pourtant, ces trente dernières années, les droits des populations autochtones sont devenus une composante importante du droit international et des politiques internationales, sous l'impulsion de mouvements dirigés par des peuples autochtones, la société civile, des mécanismes internationaux et des États aux niveaux national, régional et international. Le système de protection des droits de l'homme des Nations Unies – ses mécanismes, normes et politiques – ont été au cœur de cette évolution, le Groupe de travail sur les peuples autochtones ayant à cet égard joué un rôle précurseur, rôle que continue d'assumer le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes, en coopération avec d'autres acteurs importants, notamment l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones.

La COMIFAC promeut une approche de conservation participative et fondée sur les droits

conformément aux politiques et législations forestières des pays d'Afrique centrale qui font de la gestion participative l'une des principales clés de la gestion durable des ressources forestières et de la lutte contre la pauvreté, avec l'objectif de faire de ces ressources forestières facteur de développement en milieu rural.

Dans la Déclaration de Yaoundé, les Chefs d'Etats ont reconnu officiellement les droits de leurs peuples de compter sur les ressources forestières pour soutenir leurs efforts de développement économique et social. Les produits forestiers non ligneux (PFNL) constituent des ressources primordiales pour la sécurité alimentaire et le bien-être des populations d'Afrique centrale de par leur consommation, leur utilisation directe au sein des ménages et leur commercialisation générant des revenus.

Ainsi, il existe un lien étroit entre le droit à une alimentation adéquate et l'accès des populations aux ressources naturelles, plus spécifiquement aux ressources forestières telles que les PFNL. Garantir l'accès aux ressources naturelles est fondamental pour la réalisation du droit à une alimentation adéquate, et l'exemple des PFNL le démontre.

Adoptées en 2008 par le Conseil des ministres, les Directives sous-régionales relatives à une gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique centrale proposent les bases communes d'une prise en compte appropriée de ces produits dans les cadres politique, législatif, fiscal

et institutionnel nationaux dans l'espace COMIFAC. En plus des Directives volontaires sur le droit à une alimentation adéquate adoptées en 2004 par le Conseil de la FAO - y compris les Etats d'Afrique centrale, les Gouvernements ont donc accepté d'intégrer les principes du droit à une alimentation adéquate dans la formulation et la mise en œuvre des cadres nationaux régissant le secteur des PFNL.

Dans son Plan de Convergence 2015-20225, il ressort que « Le respect des droits de l'homme et la protection des droits spécifiques des peuples autochtones sont devenus un enjeu majeur et une préoccupation constante de la communauté internationale. Dans cette dynamique, les pays d'Afrique Centrale ont tous adhéré à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à la Déclaration des Nations Unies sur les Peuples autochtones. En somme, toute action prévue dans le cadre du Plan de Convergence doit se faire conformément au respect des droits de l'homme, et particulièrement au respect des droits des peuples autochtones. » Considérées comme des atouts indéniables pour la conservation des ressources biologiques, les connaissances de ces Populations autochtones doivent être promues et valorisées pour garantir leur développement socio-économique et culturel et partant procurer les services essentiels pour le bien-être de l'homme et la réduction de la pauvreté.

Ainsi, toutes les parties prenantes à la gestion des écosystèmes forestiers doivent consentir des efforts pour capitaliser les connaissances et savoirs faire traditionnels des populations locales et autochtones, reconnaître et respecter leurs droits individuels et collectifs d'accès aux terres, aux ressources naturelles et aux moyens d'existence durables, protéger leur environnement, leurs modes de vie, leurs moyens de subsistance, leur participation libre et informée aux activités des projets, la représentation dans les instances de décision et de gestion des projets, la réduction/l'atténuation des impacts des projets sur ces populations et leur accès aux bénéfices sociaux et financiers des projets.

En favorisant, en 2003, la création du Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPALEAC) dont le but est d'accroître et de garantir la participation des Peuples autochtones et communautés locales dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale conformément aux Directives sous-régionales sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG dans la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale adoptées par le Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) en novembre 2010, la COMIFAC garantissait la participation de ces groupes dans la gestion écosystèmes forestiers de la sous-région dans tous ces aspects.

Les partenaires à l'instar de la Banque Mondiale, BAD, FAO, la JICA, la GIZ accompagnent la COMIFAC pour une croissance économique durable et une préservation des forêts tenant compte de la culture des populations locales, lesquelles entretiennent des relations particulières avec leur milieu naturel.

Néanmoins, malgré ces premiers efforts, on constate que le droit à une alimentation adéquate et surtout les mesures de son effectivité restent encore faiblement diligentés dans les pays d'Afrique centrale. C'est pourquoi, la COMIFAC en collaboration avec la FAO a élaboré en Février 2013 une Boîte à outils sur l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans le secteur des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale. Cette boîte à outils propose des instruments pratiques pour une meilleure intégration de ce droit dans les politiques, les lois et les programmes des Etats membres de la COMIFAC, en général, et notamment en ce qui concerne les PFNL. Elle utilise une approche multi-acteurs, s'adressant principalement aux Gouvernements avec leurs ministères et services déconcentrés, c'est-à-dire les porteurs d'obligations légales, tout comme aux organisations de la société civile représentant les populations, c'est-à-dire les détenteurs de droits. Les partenaires techniques et financiers, la communauté internationale et les entreprises privées y trouvent aussi des orientations sur des mesures possibles d'appui.

Ecotourisme, un bonus à fructifier

La promotion de l'écotourisme a été inclus dans l'étude d'élaboration du Plan d'action stratégique pour la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Congo (PAS-GIRE) adopté par les Etats membres lors de la session du Comité des ministres de la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) tenu en 2011 à Yaoundé. C'est pour escompter les bénéfices économiques à tirer de la combinaison entre la préservation de la biodiversité et le tourisme. Cette niche en termes de recettes financières et de création d'emplois, pas encore assez exploitée, est l'un des défis de la COMIFAC dont le plan de convergence 2 prévoit dans son axe 3 la promotion de l'écotourisme frontalier.

Plusieurs programmes s'insèrent dans cette perspective. A l'instar du projet TRIDOM (Trinationale Dja-Odzala-Minkébé) pour la conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone Cameroun-Congo-Gabon, financé à 10 millions de dollars par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il y a le Tri-national de la Sangha inscrit depuis 2012 au patrimoine mondial de l'UNESCO ; un site de 750 000 ha entre le Cameroun, le Congo et la RCA, avec ses trois parcs nationaux, ses crocodiles du Nil et ses poissons-tigres Goliath. On peut aussi citer le projet de valorisation, à travers un réseau d'aires protégées, du paysage des lacs Télé et Tumba à cheval entre les deux Congo sur 126 440km². C'est la plus grande forêt humide qui abrite de grandes densités des trois grands primates d'Afrique (gorilles, chimpanzés et bonobos), des éléphants, des hippopotames, 16 espèces de singes diurnes, des crocodiles, plus de 350 espèces d'oiseaux...

Alors, si le Costa Rica, petit pays d'Amérique centrale, lui seul fait rentrer plus de 1 milliard de dollars par an grâce à l'écotourisme, pourquoi pas les pays du bassin du Congo ?

L'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale : Des Connaissances au service de tous

Créé en 2007 à la suite des efforts conjoints de divers membres du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) est une cellule spécialisée de la COMIFAC qui met à disposition des données actualisées et pertinentes sur les forêts et les écosystèmes de la région, visant à informer la prise de décisions politiques et à promouvoir une meilleure gouvernance et une gestion durable des ressources naturelles.

L'objectif général de l'Observatoire s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC, pour une meilleure contribution des ressources naturelles à la lutte contre la pauvreté des populations locales. Il permet ainsi à l'ensemble des pays de la COMIFAC et à leurs partenaires de disposer des outils essentiels de pilotage et de partage des connaissances pour une meilleure gouvernance et une gestion durable des écosystèmes forestiers.

L'approche retenue dans la conception de l'Observatoire, qui fait appel en priorité aux ressources humaines de la région, fait du développement de cet outil un véritable exercice de renforcement de capacités aux niveaux nationaux et régionaux.



Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, l'Observatoire avec l'appui du projet RIOFAC et d'autres partenaires a : Révisé ses indicateurs en février 2018 pour arrimer le plan de convergence aux objectifs globaux en particulier les ODD ;

Développé une plateforme harmonisée et standardisée d'encodage des données, adaptée à la réalité de chaque pays membre de la COMIFAC avec une automatisation du contrôle-qualité et une meilleure exploitabilité des données ;

Développé une plateforme analytique et cartographique de recensement et de suivi des initiatives contenant une base des données des experts, projets et formations liés à l'environnement, l'exploitation et la gestion durable des écosystèmes forestiers et la conservation de la biodiversité

Conçu un portail sur l'Observation des Aires Protégées (en cours de développement) ;

Publié des notes d'analyse politique sur les thématiques (i) Faire du bois légal une obligation dans les marchés publics en Afrique Centrale et (ii) Contributions des pays d'Afrique centrale à la lutte contre le changement climatique : nécessité d'une coordination intersectorielle ; Flux financiers internationaux pour la protection de la nature et la gestion durable des forêts en Afrique centrale.

Elaboré une note technique sur la typologie de l'occupation du sol et des types forestiers en Afrique Centrale afin de produire les cartes d'occupation de sol en adéquation avec la mise en œuvre

LES NOUVEAUX INDICATEURS DE L'OFAC

INDICATEURS NATIONAUX :

- Couvert forestier**
 - Superficie forestière nationale, total et par type de forêts.
 - Superficie des autres terres boisées.
 - Superficie des forêts incluses dans le Domaine Forestier Permanent.
 - Evolution du couvert forestier national.
- Gestion des forêts**
 - Données économiques du secteur formel de production du bois.
 - Statistiques forestières et flux.
 - Concessions forestières sous aménagement, gestion des forêts communautaires, et plantations forestières.
- Changements climatiques**
 - Stratégie nationale REDD+ : projets et outils disponibles.
 - Plan National Climat et Programme d'action national d'adaptation.
 - Autorité nationale désignée ou un point focal changement climatique.
- Cadre légal et institutionnel**
 - Codes forêts, faune et environnement, et textes d'application.
 - Plateformes nationales de concertation pour la gestion durable des forêts.
 - Capacité institutionnelle des acteurs.

Axes du PC: [icônes]

Page 4

du programme de Surveillance Mondiale de l'Environnement, la Sécurité et l'Afrique ;

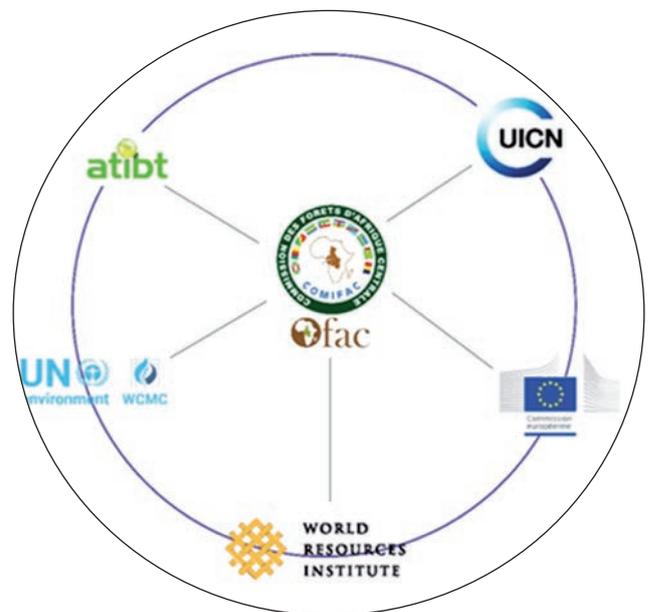
Planifié la publication d'ici Juin 2020, de la seconde édition du rapport sur l'Etat des Aires Protégées d'Afrique Centrale (EdAP) contenant dix (10) chapitres. Le processus de rédaction est en cours avec la mobilisation des experts régionaux et internationaux pour la valorisation de la biodiversité d'Afrique centrale ;

Prévu de publier un rapport sur l'Etat des Forêts d'Afrique Centrale (EdF) et un autre sur l'Etat des Projets (EdP) en 2021

Prévu de publier les résultats des études sur (i) l'efficacité de gestion des aires protégées et (ii) l'état des lieux des espèces exotiques envahissantes ;

Prévu de développer une plateforme analytique et cartographique multithématique pour diffuser ses analyses et informations dans tous les domaines de suivi de l'OFAC.

Par ailleurs, dans l'optique de mettre en synergie le processus de production de l'information et de renforcer le rôle de l'OFAC, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a développé des cadres de collaboration avec les partenaires intéressés à accompagner son Observatoire dans l'accomplissement de sa mission à travers la signature des Accords de collaboration et de Convention de partenariat :



Accords de collaborations dans le cadre des activités de l'OFAC



Défis :

- Répondre aux requêtes des partenaires et utilisateurs en fonction des enjeux au niveau local, national, régional et/ou international
- Maintenir le processus de collecte et d'analyse de données pour produire de l'information à jour permettant une prise de décision éclairée
- Mobiliser progressivement d'autres partenaires techniques et financiers afin qu'ils contribuent à la mise en œuvre des activités de l'Observatoire

DÉFIS ET PERSPECTIVES

Pour la mise en œuvre de la deuxième édition du Plan de convergence, les défis et perspectives se situent à trois niveaux

REGIONALE

- Maintien de l'intégrité des écosystèmes : gestion durable et concertée des aires protégées, lutte contre le braconnage, renforcement du réseau d'aires protégées transfrontalières
- Promotion de la gestion intégrée des ressources naturelles : développement concerté de plan d'affectation des terres.
- Prise en compte suffisante des spécificités des pays d'Afrique Centrale à faible couvert forestier
- Mise en cohérence de façon concertée des politiques et législations forestières et environnementales
- Formation et renforcement des capacités des acteurs
- Développement des mécanismes de financements durables et novateurs
- Mise en œuvre des initiatives d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques

INTERNATIONAL

- Contribution du Plan de convergence à la mise en œuvre des instruments internationaux:
 - * du Plan stratégique 2017-2030 et au suivi des ODD relatifs aux Forêts
 - * Objectifs d'Aichi
 - * Programme de Développement Durable (ODD) 2030
 - * Stratégie Décennale CCD
- Mobilisation des financements internationaux pour la conservation (Fonds verts, etc.) et développement des partenariats pour la mise en œuvre du Plan de Convergence
- Prise en compte des intérêts de la sous-région dans les décisions

NATIONAL

- Accroissement de la contribution des forêts à l'économie nationale : transformation poussée de bois, lutte contre l'exploitation illégale, promotion de l'écotourisme et autres paiements des services environnement
- Inventaires des ressources forestières : bois – faune _ PFNL, ressources génétiques
- Maintien de l'intégrité des écosystèmes : gestion des aires protégées, lutte contre le braconnage, systèmes de financement durable des aires protégées ...
- Promotion de la gestion intégrée des ressources naturelles : développement concerté de plans d'affectation des terres
- Poursuite des réformes des politiques forestières et environnementales
- Mise sous aménagement des domaines forestiers permanents et autres types de forêt

FINANCEMENT AUTONOME

La mobilisation des ressources internes est un impératif si la COMIFAC veut atteindre ses objectifs

Les ressources de la COMIFAC et de ses institutions sous régionales partenaires proviennent essentiellement des Etats membres à travers un système des contributions égalitaires. L'irrégularité constatée de ces contributions est un frein à l'atteinte de ses objectifs et impacte sur le fonctionnement du Secrétariat Exécutif. Entre 2003 et 2019, les arriérés de contribution des Etats s'élevaient à 2.559 774 715 FCFA.

Dans le souci de pallier cette situation, Les chef d'Etat de la Sous-région avait déjà, au cours du sommet qu'ils ont tenu en février 2005 à Brazzaville, adopté le principe de la mise en place d'un mécanisme de financement autonome

En vue de mettre en place cette décision, le Secrétariat Exécutif a commandé des études sur les conditions de faisabilité d'un tel mécanisme. L'une des conditions préconisées par ces études a été retenue par le conseil des ministres, en mars 2006 à Libreville. Cette option consiste au couplage à celui de la CEEAC, qui privilégie une certaine uniformité dans le financement des organisations intergouvernementales sous régionales. Il s'agit dans ce cas du prélèvement d'une taxe additionnelle de 0,1% assise sur les importations des pays tiers à l'espace COMIFAC. L'atelier sous régional des experts qui s'est tenu en avril 2007 a permis de finaliser les différents documents nécessaires pour la mise en place dudit mécanisme. A l'heure actuelle seule la RCA applique cette disposition. En dehors du Cameroun, les autres pays accumulent plusieurs années d'arriérés de contribution égalitaire vis-à-vis de l'institution.

En droite ligne de ces réflexions menées en amont, l'organisation a décidé de se doter d'un Plan d'affaires basé sur des options de financement et des prestations de services adaptées à son statut et à l'environnement dans lequel elles devront être opérationnalisées. Les options économiques sur lesquelles est articulé le Plan d'affaires de la COMIFAC sont alors les suivantes : Volet 1 : Agence d'exécution et de gestion des projets ; Volet 2 : Labellisation ; Volet 3 : Fondation ; Volet 4 : Contribution égalitaire des Etats ; Volet 5 : Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) ; Volet 6 : Contribution, subventions, dons et divers.

Pays	CONTRIBUTIONS EGALITAIRES A RECEVOIR DE 2002 A 2018	CONTRIBUTIONS RECUES DE 2002-2018	CONTRIBUTIONS DUES DE 2002-2018
Burundi	472 700 000	186 433 101	286 266 899
Cameroun	550 100 000	550 100 000	0
Congo Brazzaville	550 100 000	369 887 167	180 212 833
Gabon	550 100 000	368 009 454	182 090 546
GuinéeEquatoriale	550 100 000	384 400 000	165 700 000
RCA	550 100 000	337 365 497	212 734 503
RDC	550 100 000	204 539 289	345 560 711
Rwanda	472 700 000	208 031 248	264 668 752
Sao Tome Principe	472 700 000	0	472 700 000
Tchad	550 100 000	306 600 000	243 500 000
TOTAL	5 268 800 000	2 915 365 756	2 353 434 244

Source, COMIFAC 2019



LUC DIMANCHE

RCA

UNE PRÉSENCE MARQUÉE EN RCA

D'une manière générale la CNC RCA a participé à tous les événements au niveau national et sous régional dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC,

National

- Participation au comité de pilotage du projet DynaFfor à Bangui ;
- Participation au comité de pilotage du «Projet CBSP-Partenariats pour la Conservation de la Biodiversité : Financement Durable des Systèmes d'Aires Protégées dans le Bassin du Congo-PIMS 3447 », composante RCA ;
- Participation à l'atelier préparation des données de 2ème Rediness de la RCA : COMIFAC, organisé par la Coordination Nationale Climat ;
- Participation à l'atelier de validation des données de la troisième communication nationale organisé par la Coordination Nationale de Climat ;
- Participation à l'atelier national de lancement de collecte de données COMIFAC ;
- Participation à l'atelier de lancement officiel des travaux préparatoires pour la présentation de l'examen national volontaire de la mise en œuvre des 6 objectifs du développement durable (ODD) retenus pour le forum politique de haut niveau ;
- Participation atelier national de validation des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (ODD) relatifs aux forêts dans les pays de l'espace COMIFAC ;
- Participation à l'atelier national d'information et de mobilisation des parties prenantes concernant le «Projet Régional - CBSP-Partenariats pour la Conservation de la Biodiversité : Financement Durable des Systèmes d'Aires Protégées dans le Bassin du Congo-PIMS 3447 », composante de la RCA ;
- Participation à l'atelier d'échange sur la lutte contre la criminalité faunique et le trafic illicite des produits forestiers

dans le cadre de la mise en œuvre du projet AFRICA-TWIX/TRAFFIC en RCA ;

Au Niveau Sous Régional et International

- Participation au comité de pilotage du Projet DynaFfor à Yaoundé au Cameroun ;
- Participation à l'atelier d'appropriation des indicateurs révisés de l'OFAC à Douala au Cameroun ;
- Participation à l'atelier Technique Sous Régional d'Information et d'Imprégnation des Equipes Pays (Y inclus les Staffs Nouvellement Recrutés) impliquées dans la mise en œuvre du Projet Régional « BSP- Partenariats pour la Conservation de la Biodiversité : Financement Durable des Systèmes d'Aires Protégées dans le Bassin du Congo » ;
- Participation au 8ème atelier de concertation des CNC à Malabo en Guinée Equatoriale ;
- Participation à la Conférence Internationale des Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des Aires Protégées sur la Lutte contre le Braconnage et autres Activités Criminelles Transfrontalières à Ndjamena au Tchad ;
- Participation à la 18ème réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo à Bruxelles en Belgique ;
- Participation à la 11ème Conférence Internationale sur le thème : La Beauté avec une source d'approvisionnement respectée, organisée par l'Union pour l'Ethique Biotrad (UEBT) dans le cadre du Protocol de Nagoya à Paris en France ;
- Participation au 9ème atelier de concertation des CNC à Brazzaville au Congo ;



JACQUES MOULOUNGOU

Gabon

ACCROITRE LA VISIBILITE DE LA COMIFAC AU GABON.

La Coordination Nationale du Gabon dont l'une des missions est d'accroître la visibilité de la COMIFAC au niveau national n'a pas failli à sa tâche au cours des années 2018 et 2019.

En effet, au cours de cette période, la Coordination Nationale a organisé ou pris part aux événements suivants :

- Implication dans la participation et du rôle de la COMIFAC dans la tenue du premier salon de bois d'Afrique centrale et de l'ouest (GABON WOOD SHOW), du 22 au 24 juin 2018 à Libreville ;
- Organisation, avec l'appui de la GIZ-Yaoundé, du 12 au 14 novembre 2018 de l'atelier de Formation et de Lancement de la collecte des données OFAC ;
- Organisation, avec l'appui de la JICA, le 22 novembre 2018 de la Table ronde nationale sur le Plan de Convergence. Cet atelier avait un double objectif : faire connaître la COMIFAC aux acteurs directement impliqués dans la gestion et l'exploitation des écosystèmes forestiers d'une part, et présenter aux mêmes acteurs le Plan de Convergence 2 de la COMIFAC d'autre part ;
- Présentation d'une communication sur la COMIFAC et son Plan de Convergence 2 lors de la 1ère Journée du Département de l'Economie Rurale de l'Institut de Recherche Agronomique et Forestière (IRAF) ;
- Organisation, avec l'appui de la FAO de l'atelier national de validation des indicateurs des Objectif de Développement Durable (ODD) pour le secteur des Forêts ;
- Appui apporté au Consultant dans le cadre de l'élaboration de l'étude portant sur la « revue des politiques de promotion de la consommation de bois légal et industriel dans les marchés publics des pays de l'espace COMIFAC ».

Outre l'organisation de ces événements, la Coordination Nationale n'a pas ménagé ses efforts tout au long de ces deux années pour accomplir ses tâches contenues dans la Lettre de mission qui lui est assignée par le Conseil des Ministres de la COMIFAC.

Comme on le constate, la fin de l'année 2018, tout comme le début de l'année 2019 ont été marqués par une intense activité de la Coordination Nationale du GABON.

La Coordination nationale COMIFAC Cameroun

VICTOIRE EHETH

Cameroun



LA CNC CAMEROON A ETE REDYNAMISEE

Par Décision No /D/MINFOF/SG/DCP du 07 Septembre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Coordination Nationale de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, la CNC Cameroun a été redynamisée.

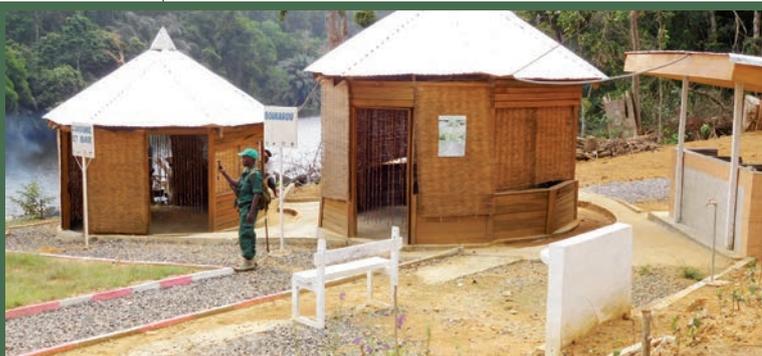
Dès lors elle a mené plusieurs activités à savoir :

- son installation suivie de l'inauguration de son Immeuble siège ;
- formalisation du réseau des points focaux des conventions ;
- organisation de l'atelier de présentation du premier rapport de mise en œuvre des directives sous-régionales de la COMIFAC ;
- organisation de la 17e Réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et de session extraordinaire des Ministres de l'OCFSA du 24 au 27 octobre 2017 à Douala ;
- suivi du chantier de construction de l'Immeuble siège de la COMIFAC, du paiement des locaux actuels de la COMIFAC et du paiement de la contribution égalitaire ;
- déclinaison des priorités du Plan de Convergence 2 au niveau du cadre de planification national à moyen terme qu'est le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)
- En avril 2016, un atelier et une table ronde sur la vulgarisation du Plan de Convergence 2 s'était tenu à Yaoundé, au cours duquel ce document avait été largement diffusé ;
- vulgarisation du PC2 sur le site web du Ministère des Forêts et de la Faune à travers la Cellule de la Communication ;
- édition et diffusion du rapport 2016 de l'état de mise en œuvre des directives sous régionales de la COMIFAC ;
- suivi et réalisation du bilan de la mise en œuvre du PC2

au niveau national à travers son tableau de bord et le suivi de la plateforme suivi convergence ;

- organisation d'un atelier de mise en cohérence des indicateurs du PC2 et ceux des annuaires statistiques produits par le Ministère des Forêts et de la Faune ;
- organisation du Forum National CEFDHAC ;
- suivi des projets sous régionaux en lien avec le processus COMIFAC, exécutés au Cameroun (TNS, BSB YAMOUSSA, TRIPARTITE Tchad-Cameroun-RCA)
- Invitation du Secrétariat Exécutif aux activités phares du Ministère ;
- éclairage de la hiérarchie sur tous les dossiers concernant la COMIFAC ;
- signature de plusieurs MoU avec les ONGs, les PTF et les Pays à travers les Ambassades pour l'accompagnement de la CNC, à travers le MINFOF dans la mise en œuvre du PC2 ;
- développement d'une base de données de toutes les initiatives sous-régionales mise en œuvre au niveau du Cameroun ;
- facilitation des missions des programmes et projets COMIFAC mis en œuvre au Cameroun ;
- participation à toutes les rencontres organisées par le SE COMIFAC ou ses partenaires ;
- organisation d'un atelier de lancement de la campagne de collecte de données du PC2 ;
- appui à l'élaboration des directives sous-régionales de suivi des ODD ;
- organisation de l'atelier national de validation des indicateurs de suivi des ODD dans les pays de l'espace COMIFAC : cas du Cameroun ;
- conduite des activités préparatoires de la 10ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC qui aura lieu à Yaoundé du 09 au 11 juillet 2019.

Valorisées, les aires protégées peuvent être un appui concret pour le développement économique dans le bassin du Congo



Conservation des écosystèmes

Portefeuille de projets et programmes de la COMIFAC

Créée suite à l'entrée en vigueur en 2006 du traité relatif à la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) est l'instance d'orientation, de décision et de coordination des actions et initiatives sous-régionales en matière de gestion et conservation des écosystèmes forestiers dans cette sous-région.

Le Secrétariat Exécutif, en tant qu'organe d'exécution de la COMIFAC, s'investit chaque année, et ce, depuis sa création dans son rôle de coordination des interventions dans le secteur forêts et environnement et veille à leur alignement au Plan de Convergence. A travers la vingtaine de projets et programmes qu'elle coordonne et dont certains viennent de s'achever, la COMIFAC a permis aux pays de bénéficier des appuis des partenaires dans divers domaines (formation et renforcement des capacités, fourniture d'équipements et d'infrastructures, assistance technique, développement d'outils d'aide à la décision, recherche scientifique, communication, plaidoyer, etc.).

Au rang des programmes et projets achevés, l'on compte le Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCO) avec pour objectifs d'assurer la régénération des écosystèmes, améliorer les conditions de vie des populations et renforcer les capacités des institutions en charge de la gestion des écosystèmes dans la sous-région. Celui-ci a permis plusieurs réalisations au niveau national, notamment l'élaboration des Plans d'aménagement et de Gestion ; la formation des Eco-gardes et sensibilisation de plusieurs communautés rurales, la délimitation de parcs/réserves, tranchée limitrophe, pose des panneaux de signalisation, réalisation de plantations forestières.

Le Programme régional « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts en Afrique Centrale » (phase 1) est également achevé. Celui-ci visait à accroître l'exploitation certifiée des forêts dans le bassin du Congo aux fins de contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection et l'utilisation rationnelles des ressources forestières. A terme, il aura permis la réalisation des tests sur les propriétés et paramètres manquants pour une gamme d'essences de promotion d'une part, et de marketing d'autre part ; l'appui à la lutte contre l'exploitation forestière et faunique illégale au Gabon mais

aussi l'étude de faisabilité technique et économique d'une mise en ligne, via Internet, d'une e-vision, en temps réel, de la faune de la forêt du bassin du Congo en vue de la réduction de l'impact des concessions forestières du Groupe Rougier sur la faune au Gabon.

Les réalisations ne s'arrêtent pas au niveau national. Au niveau sous régional, le Projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC (phase 1) a favorisé au niveau sous-régional l'appui au fonctionnement et aux activités de la CEFDHAC et de ses réseaux affiliés tels que l'élaboration de leurs documents de stratégie, l'organisation des réunions de concertation et de renforcement des capacités sur les questions liées aux changements climatiques et au processus REDD+, etc. L'appui à la mise en œuvre de la stratégie de communication de la COMIFAC (actions de communication, édition des documents de référence et autres supports de communication).

Par ailleurs, une dizaine d'initiatives sont en cours d'exécution. Il s'agit notamment du Projet « Promotion de la Conservation et de l'Utilisation Durable de la Biodiversité et des Mesures contre le Changement Climatique dans les Pays de la COMIFAC » qui vise à promouvoir la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers dans les pays membres de la COMIFAC à travers le renforcement des capacités de la COMIFAC.

Le Projet de Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC) est aussi en cours d'exécution.

En plus des projets et programmes déjà achevés ou en cours d'exécution, une dizaine d'autres sont en cours de préparation ou en négociation. Il s'agit entre autres de la phase 2 du Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCO), de la saisine du Conseil d'Administration de CAFI pour une initiative sous régionale de cette initiative et le lancement de la préparation des NAPs du Congo et de la Guinée Équatoriale dans le cadre du Fonds Vert pour le Climat.

Le tableau ci-après résume les principales réalisations issues de la mise en œuvre des projets et programmes sous-régionaux en cours d'exécution

Projets et Programmes en cours d'exécution

Projet/Programme N° 1: Projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC (phase 2)

Objectifs	Coût global (Euro)	Agence d'exécution	Supervision/coordination technique	Bailleur de fonds	Bénéficiaires directs	Durée prévue	Date de fin
« Le système COMIFAC remplit ses missions d'ordre stratégique et opérationnel de façon plus effective »	20 000 000 soit 15.500.000 (BMZ) 4.500.000 (Union Européenne)	GIZ	COMIFAC	Coopération allemande (BMZ) et Union Européenne	SE COMIFAC, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, Rwanda, STP, Tchad	3,5 ans	2022
	<p>Réalisations niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) - Renforcement des capacités des Points Focaux nationaux des Conventions de Rio et autres experts nationaux dans le cadre des Groupes et sous-groupes de travail thématiques de la COMIFAC à savoir le Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) - Lancement des campagnes de collecte des données COMIFAC (Renforcement des capacités des acteurs nationaux dans la collecte et l'encodage des données) - Subventions locales accordées pour la collecte des données COMIFAC <p>Réalisations niveau sous-régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation de la COMIFAC et des experts de la sous-région aux rencontres internationales - Appui à la mise en œuvre de la stratégie de communication de la COMIFAC (actions de communication, édition des documents de référence et autres supports de communication) - Processus de recrutement du Consultant chargé de l'élaboration du Plan d'opérations du Plan de convergence - Appui à l'atelier de validation du PTA 2019 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC - Renforcement des capacités de la COMIFAC par l'octroi de deux subventions locales au Secrétariat Exécutif - Etudes diverses réalisées (en cours) : (i) Revue des dynamiques des réformes des politiques et législations forestières et environnementales dans les pays d'Afrique Centrale ; (ii) Revue des politiques de promotion de la consommation de bois légal et industriel dans les marchés publics, etc. - Organisation du 9^{ème} atelier de concertation des CNC - Elaboration (en cours) de la stratégie gestion des connaissances de la COMIFAC et ses outils connexes 						

Projet/Programme N° 2 : Programme régional « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts en Afrique Centrale » (PPEFC phase 2)

Objectifs	Coût global (Euro)	Agence d'exécution	Supervision/coordination technique	Bailleur de fonds	Bénéficiaires directs	Durée prévue	Date de fin
Soutenir et renforcer l'exploitation des forêts dans le bassin du Congo selon les principes de la durabilité pour contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection et l'utilisation rationnelles des ressources forestières dans le bassin du Congo	10.000.000	Eco-Consult	COMIFAC	Coopération financière allemande (KfW)	SE COMIFAC, Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC	4 ans	Décembre 2021
<p>Réalisations niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation intensive organisée par Rain-Forest Alliance, pour l'acquisition des connaissances et capacités techniques nécessaires pour se qualifier en tant que FSC Lead Auditeur en Gestion Forestière (GF) et Chaîne de Traçabilité (CoC) ; - Emergence et la validation du système national de certification forestière PAFC au Cameroun (en cours) - Soutien à une ONG pour lutter contre la criminalité environnementale au Gabon - Soutien au PAFC Cameroun - Développement du Elearning <p>Réalisations niveau sous-régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6^{ème} réunion du Comité de Décision et d'Orientation (première réunion du PPEFC 2) tenue les 23 et 24 novembre 2017 à Brazzaville - Soutien au PAFC régional au Programme P3FAC mis en œuvre par l'ATIBT 							

Projet/Programme N° 3 :Projet « Promotion de la Conservation et de l'Utilisation Durable de la Biodiversité et des Mesures contre le Changement Climatique dans les Pays de la COMIFAC »

Objectifs	Coût global (Euro)	Agence d'exécution	Supervision/coordination technique	Bailleur de fonds	Bénéficiaires directs	Durée prévue	Date de fin
Promouvoir la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers dans les pays membres de la COMIFAC à travers le renforcement des capacités de la COMIFAC.	-	JAFTA	COMIFAC	Coopération japonaise (JICA)	SE COMIFAC, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, Rwanda, STP, Tchad	5 ans	2020
<p>Réalisations niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quatre tables rondes sur la vulgarisation du PC organisés à Bata en Guinée Equatoriale le 17 juin 2017, à Kinshasa en RDC respectivement le 29 septembre 2017, à Kigali au Rwanda le 29 mai 2018 et à Libreville au Gabon le 22 novembre 2018 - Deux sessions de formation sur les travaux en laboratoires de bio prospection dans le cadre de l'APA organisés - Deux ateliers de formation dont l'un sur la surveillance des forêts-Volet de télédétection et l'autre sur le volet inventaire forestier - Première réunion sur le Livre de Référence pour la Gestion Collaborative de la Forêt dans la zone du TRIDOM tenue le 24 mai 2018 à Douala <p>Réalisations niveau sous-régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier sous-régional de validation des notes conceptuelles des projets régionaux des pays du bassin du Congo tenus du 22 au 24 juin 2017 à Malabo en Guinée Equatoriale - Réunion sous-régionale sur l'état des lieux de la mise en œuvre des niveaux de référence, des systèmes MNV et des sauvegardes dans les pays du bassin du Congo tenu du 17 au 21 Juillet 2017 à Libreville au Gabon du 4 au 8 juin 2018 - Appui aux réunions des groupes de travail thématiques (GTBAC et GTC) - Appui à la participation des experts de la COMIFAC aux rencontres internationales 							

Projet/Programme N° 4 : Projet de Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC)

Objectifs	Coût global (Euro)	Agence d'exécution	Supervision/coordination technique	Bailleur de fonds	Bénéficiaires directs	Durée prévue	Date de fin
« Des informations actualisées et adaptées sur les forêts d'Afrique Centrale donnent aux acteurs de la société et aux gouvernements les moyens de prendre des décisions éclairées à partir desquelles ils mettent en place une économie verte permettant un développement économique endogène, durable et inclusif, tout en participant à la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. »	3.500.000	CIFOR	COMIFAC	Union Européenne (ECOFAC VI)	SE COMIFAC, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, Rwanda, STP, Tchad	5 ans	2022
<p>Réalisations niveau sous-régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Feuille de route sur le processus d'harmonisation et d'optimisation de la collecte des données (PC, OFAC, ATLAS) élaborée et mise en œuvre assurée - Evènement parallèle « ECOFAC 6 et lancement officiel du projet » organisé en marge de la Réunion des Partenaires (RdP) du PFBC à Douala du 24 au 27 octobre 2017 - Atelier de révision des indicateurs de l'OFAC et d'identification des thématiques de publications tenu - Réunions du Consortium du projet tenues - Projets de Mémoire d'entente et autres protocoles d'accord et de collaboration entre la COMIFAC et une dizaine de partenaires initiés 							

Projet/Programme N° 5 : Projet FTNS AI-GDF « Appui institutionnel à la gestion durable des forêts volet Congo, RCA »

Objectifs	Coût global (Euro)	Agence d'exécution	Supervision/coordination technique	Bailleur de fonds	Bénéficiaires directs	Durée prévue	Date de fin
Soutenir la COMIFAC à mettre en œuvre son plan de convergence pour une meilleure gestion et conservation des forêts d'Afrique Centrale, plus précisément par l'appui au financement durable du complexe forestier transfrontalier du Tri-national de la Sangha (TNS)	20.000.000	FTNS	COMIFAC	Coopération financière allemande (KFW)	SE COMIFAC Congo, RCA, Cameroun	-	-
<p>Réalisations niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conventions de financements d'une valeur globale de 1,941 milliard de FCFA signées avec les trois Parcs du Tri-National de la Sangha : Fonds destinés principalement aux activités de conservation, d'écodéveloppement et de coopération transfrontalière - Appui à la gestion des aires protégées du TNS - Capacités en gestion financière renforcées - Appui à la mise en œuvre des accords transfrontaliers, en matière de lutte anti-braconnage dans le TNS : organisation des patrouilles binationales, fonctionnement de la Brigade tri-nationale de lutte anti-braconnage (BLAB) <p>Réalisations niveau sous-régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Troisième réunion du Comité Trinational de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) du Trinational de la Sangha (TNS) tenue le 26 octobre 2017 - Signature par les parties centrafricaines et congolaises, de deux protocoles adoptés en 2015, sur la libre circulation des touristes et l'institution d'un Comité Scientifique Tri-national (CST) - Appui à la mise en œuvre de plusieurs autres projets d'appui au développement et à la conservation du TNS tels que Projet pour le développement d'un marché carbone dans le TNS et projet CAWHFI II (Central African World Heritage Initiative) d'appui au TNS comme site du patrimoine - Audit sur l'état de la vulgarisation des textes et accords régissant le TNS réalisé 							

Projet/Programme N° 6 : Projet régional « CBSP – Partenariat pour la conservation de la biodiversité – Mécanismes de financement durable des aires protégées du bassin du Congo – PIMS 3447 »

Objectifs	Coût global (Euro)	Agence d'exécution	Supervision/coordination technique	Bailleur de fonds	Bénéficiaires directs	Durée prévue	Date de fin
Soutenir une approche et une méthodologie en vue de relever le défi du financement des Aires Protégées (AP) aux niveaux local, national et régional. Son objectif est de mettre en place des capacités, des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour la viabilité financière à long terme des systèmes d'AP et des écosystèmes associés dans six pays du Bassin du Congo	6.608.841	PNUD	COMIFAC	FEM	SE COMIFAC, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, République du Congo et RDC	5 ans	2022
<p>Réalisations niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Cadre de Concertation technique multisectoriel national (Groupe de travail Technique/ Task Force technique) sur les mécanismes de financement durable pour la conservation de la biodiversité dans les aires protégées mis en place dans chaque pays (6 pays) - Projets de scénarii de solutions de financement durable pour les aires protégées disponibles et quelques sites potentiels (sites pilotes) de démonstration identifiés - Approche harmonisée pour structurer la mise en place d'outils de décision afin de sélectionner les sites de démonstration à l'échelle nationale et dans les AP transfrontalières disponible au niveau des six pays - Organisation dans les 6 pays des ateliers nationaux pour la mobilisation des parties prenantes en vue de la création du groupe de travail technique sur le financement durable des AP pour la conservation de la biodiversité dans les 6 pays (mai, juin 2018) - Quatre missions de formation et de renforcement techniques des équipes d'experts du projet et des acteurs nationaux effectuées par une équipe technique de l'initiative BIOFIN du PNUD dans la sous-région (Cameroun, Gabon, RDC, RCA) - Données de la situation de référence mises à jour pour les 6 pays bénéficiaires du projet - Missions de collecte de données réalisées dans les 6 pays - Consultations et plaidoyers menés auprès de partenaires techniques et financiers dans les 6 pays pour la mobilisation de ressources additionnelles pour le projet <p>Réalisations niveau sous-régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage de la collaboration technique entre le projet régional et l'initiative BIOFIN (PNUD) - Atelier Technique sous-régional d'information et d'imprégnation des Staff et autres parties prenantes impliqués dans la mise en œuvre du Projet organisé du 9 au 13 avril 2018 à Yaoundé au Cameroun ; - Conduite d'une micro évaluation en vue d'apprécier les capacités fiduciaires du SE-COMIFAC 							

Projet/Programme N° 7 : Projet d'appui à l'élaboration des Directives de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Objectifs	Coût global (Euro)	Agence d'exécution	Supervision/coordination technique	Bailleur de fonds	Bénéficiaires directs	Durée prévue	Date de fin
Contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à la contribution des forêts d'Afrique centrale aux ODD et à l'établissement des moyens d'existence durables, à la création des revenus et d'emplois, la production alimentaire, des systèmes de production et de consommation plus résilients et durables et le changement climatique	276.457	FAO	COMIFAC	FAO	SE COMIFAC, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, Rwanda, STP, Tchad	18 mois	Septembre 2019
<p>Réalisations niveau sous-régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du matériel pour le projet - Atelier d'information sur le projet en marge de l'atelier sur l'appropriation des indicateurs COMIFAC tenu du 11-15 juin 2018 ; - Etude sur l'état des besoins en matière de suivi des ODD et de reporting réalisée 							

Projet/Programme N° 8 : Projet Africa TWIX

Objectifs	Coût global (Euro)	Agence d'exécution	Supervision/coordination technique	Bailleur de fonds	Bénéficiaires directs	Durée prévue	Date de fin
Mettre en place une plateforme d'échanges d'informations et de renforcer la coopération nationale, à l'effet de réduire le commerce et le trafic illicite de la faune dans la sous-région		TRAFFIC	COMIFAC	-	-	-	-
<p>Réalisations niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 131 agents chargés de l'application des lois figurent sur le mailing liste, dont 111 désignés par les cinq pays mettant en œuvre l'initiative - 67 saisies de spécimens d'animaux sauvages rapportées sur la liste d'envoi d'AFRICA-TWIX depuis sa création - Six enquêtes internationales déclenchées et/ou soutenues grâce aux informations partagées et au réseau développé par AFRICA-TWIX : les enquêtes en cours ont abouti à plusieurs arrestations - Trois ateliers nationaux organisés <p>Informations d'AFRICA-TWIX fournies au Comité technique de l'Union africaine lors de l'élaboration du Plan d'action de la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illégal de la flore et de la faune sauvages en Afrique.</p> <p>Réalisations niveau sous-régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trois ateliers sous-régionaux organisés 							

Projet/Programme N° 9 : Projet DYNAFFOR « Résultats scientifiques et choix politiques pour une gestion forestière durable »

Objectifs	Coût global (Euro)	Agence d'exécution	Supervision/coordination technique	Bailleur de fonds	Bénéficiaires directs	Durée prévue	Date de fin
Mettre en place à l'échelle de l'Afrique centrale, un outil global de suivi de l'impact de l'exploitation sur la dynamique des forêts denses humides	2.500.000	CIRAD	ATIBT/COMIFAC	FFEM	SE COMIFAC, Gabon, Congo, Cameroun, RDC, RCA	5 ans	2019
<p>Réalisations niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et suivi de deux types de dispositifs permanents de Sentiers : Suivi de la croissance, de la mortalité, de la phénologie et de la démographie au sein des Sociétés forestières - Suivi des dispositifs complets - Caractérisation des sols des dispositifs DynAffor - Structuration des bases de données - Expertise botanique menée sur les parcelles permanentes des sites au Gabon - Acquisition et installation de deux stations météorologiques Cambell 							

Projet/Programme N° 10 : Projet Readiness RCA

Objectifs	Coût global (Euro)	Agence d'exécution	Supervision/coordination technique	Bailleur de fonds	Bénéficiaires directs	Durée prévue	Date de fin
Renforcer les capacités de l'autorité désignée nationale (AND) du Fonds vert pour le climat (GCF) en République centrafricaine (RCA) à mobiliser des fonds pour la lutte contre le changement climatique provenant de diverses sources, y compris le GCF	280 017	COMIFAC	COMIFAC	Fonds Vert pour le Climat	RCA	18 mois	2020
<p>Réalisations niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'une réunion de concertation sur le projet du 09 au 10 août 2018 à Yaoundé au Cameroun - Recrutement des consultants nationaux et internationaux dans le cadre dudit projet. 							

Projet/Programme N° 11: Projet P3FAC « Partenariat Public Privé pour gérer durablement les Forêts d'Afrique Centrale »

Objectifs	Coût global (Euro)	Agence d'exécution	Supervision/coordination technique	Bailleur de fonds	Bénéficiaires directs	Durée prévue	Date de fin
Améliorer la durabilité des aménagements forestiers en mobilisant les acteurs publics et privés autour de la valorisation des résultats consolidés de la recherche sur la dynamique forestière.	8.400.000	Nature +	ATIBT/COMIFAC		SE COMIFAC, Gabon, Congo, RCA, Cameroun, RDC	5 ans	2022
<p>Réalisations niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de dispositifs permanents de Sentiers : Suivi de la croissance, de la mortalité, de la phénologie et de la démographie au sein des Sociétés forestières 							

Projet/Programme N° 12 : BIOPAMA « Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées »

Objectifs	Coût global (Euro)	Agence d'exécution	Supervision/coordination technique	Bailleur de fonds	Bénéficiaires directs	Durée prévue	Date de fin
Améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les pays d'Afrique Centrale par (i) la mise en place et ou l'appui des Observatoires pour faciliter l'apport d'informations et de données pertinentes pour soutenir les politiques et orienter les prises de décisions sur les aires protégées et (ii) le développement des capacités des gestionnaires et des décisionnaires des aires protégées afin de construire une capacité régionale à utiliser efficacement les données et les informations.	299 000 272 000	CCR UICN	COMIFAC	Union Européenne	SE COMIFAC, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC, Guinée Equatoriale, Rwanda, STP, Tchad,	16 mois 12 mois	2020
<p>Réalisations niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui aux services nationaux en charge des aires protégées, si demandeurs, dans la conception et le développement de leur site web sur les Aires Protégées nationales ; - Réalisation des collectes des données intégrant des tests de terrain pour vérifier la validité de nouveaux outils développés ou adaptés à partir des précédentes versions d'IMET-OFAC ; - Assuré l'adaptation des outils existants pour le suivi des aires protégées avec les services nationaux en charge des aires protégées et sur la base des résultats des tests de terrain ; - Assuré le lien entre les CNC et les agences en charge des aires protégées pour une meilleure coordination et appropriation du processus au niveau national et régional ; - Intégration des aspects aires protégées au niveau sites de gestion dans le processus global de collecte de données OFAC avec les CNC ; - Réalisation des tests IMET dans au moins 30 sites (nouveau ou répétition) répartis dans la sous-région incluant des sites de test, de mise à jour et new IMET. <p>Réalisations niveau régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des séances de renforcement des capacités des responsables des services nationaux en charge des aires protégées pour la confirmation des besoins et des approches et pour la définition opérationnelle des modalités pratiques d'interaction entre l'OFAC et les services nationaux ; - Réalisation des études spécifiques sur les problématiques identifiées en rapport avec la conservation ; - Organisation d'un atelier régional de formation et de renforcement des capacités avec les gestionnaires et responsables des services nationaux en charge de la gestion des aires protégées ; - Développement d'un portail sur les aires protégées d'Afrique Centrale ; - Production des documents de communication (brochures, poster, etc.) présentant les réalisations et les résultats d'activités de l'Observatoire des Aires Protégées d'Afrique centrale. 							

Un million d'espèces menacées d'extinction : il faut préserver la biodiversité du Bassin du Congo

Il est important de préserver la biodiversité du Bassin du Congo alors qu'un million d'espèces sont menacées d'extinction sur la planète

La Journée internationale de la biodiversité célébrée, le 22 mai à travers le monde, a été précédée par la publication d'un rapport-choc sur l'Évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques du Groupe intergouvernemental sur la biodiversité et les écosystèmes (IPBES). Ce rapport confirme l'urgence de la situation : au cours des 50 dernières années, les hommes ont détruit la moitié des forêts tropicales du monde, dégradé 40% des terres et permis leur utilisation non durable, ce qui a entraîné un quart des émissions de gaz à effet de serre. Le rapport estime qu'environ 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité. Alors que la valeur de la diversité biologique et son importance pour les générations présentes et futures ont été mondialement reconnues, certaines activités humaines continuent de réduire le nombre d'espèces vivantes.

Face au dangereux déclin de la nature, la réponse mondiale actuelle est insuffisante. Des changements transformateurs sont nécessaires pour restaurer et protéger la nature. Le PNUD, engagé en faveur de la préservation de la biodiversité, a lancé un appel pour la mise en place d'actions immédiates. Il est impératif d'investir dans une conservation et une restauration sans précédent des forêts, des zones humides, des terres agricoles et des mangroves, afin de garantir l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance durables. Toutes ces actions sont indispensables pour atteindre les objectifs mondiaux. Les célébrations 2019 de la Journée internationale de la diversité biologique mettent l'accent sur la biodiversité en tant que fondement de notre alimentation et de notre santé et en tant que catalyseur essentiel pour la transformation des systèmes alimentaires et l'amélioration de la santé humaine. La perte de biodiversité est non seulement un problème environnemental, mais aussi un enjeu lié au développement, à l'économie, à la sécurité, à la société et à l'éthique.

L'importance de protéger la biodiversité du Bassin du Congo

Dans ce climat d'urgence pour la biodiversité, le Bassin du Congo représente une opportunité, car les forêts qui le composent font régulièrement face à des taux de destruction et de dégradation relativement faibles, comparativement aux autres régions du monde. La forêt tropicale du Bassin du Congo est un atout essentiel pour la santé de la planète. Ce Bassin est situé dans l'une des trois régions clés de la planète qui régule le transport de l'humidité, les régimes de précipitations et le climat mondial. La région du Bassin du Congo est remarquable en termes de biodiversité parce qu'une grande partie de la faune et de la flore de ses forêts sont endémiques et n'existe nulle part ailleurs sur la terre. La flore dans les forêts de basse altitude est composée de plus de 10 000 espèces de plantes supérieures, dont 3 000 sont endémiques. La flore des forêts afro-montagneuses est composée de seulement 4 000 espèces, mais au moins 70% d'entre elles sont endémiques. En ce qui concerne la faune, le Bassin du Congo continue de soutenir un ensemble complet de méga faune terrestre, y compris les éléphants et les grands singes. Ces forêts abritent des formes forestières de l'éléphant d'Afrique et du buffle, ainsi que des espèces endémiques à l'Afrique telles que l'okapi, le bongo, le bonobo et le gorille des plaines. La faune aviaire comprend le paon endémique du Congo et plusieurs familles endémiques à l'Afrique. Cette richesse unique mérite d'être préservée !

Le PNUD appuyé par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) sur un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF) a mis en place un projet pour soutenir la conservation de la Biodiversité dans les espaces des aires protégées de six pays (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA & RDC) de la sous-région de l'Afrique centrale. En effet, les aires protégées constituent la pierre angulaire de la conservation de la biodiversité dans cette partie du monde. Ces Aires préservent les habitats clés, offrent des refuges, permettent la migration et le déplacement des espèces et assurent le maintien des processus naturels dans l'ensemble des paysages. Les aires protégées garantissent non seulement la préservation et la gestion durable de la biodiversité, mais plus encore, elles assurent aussi le bien-être de l'humanité à travers une meilleure harmonisation des écosystèmes et des êtres vivants.

Le Projet Régional « CBSP – Partenariat pour la conservation de la Biodiversité : financement durable des Aires Protégées du Bassin du Congo – PIMS 3447 » vise à mettre en place des mécanismes de financement durable, en aidant les pays à mobiliser des financements durables à travers les mécanismes appropriés pour renforcer les efforts de conservation de la biodiversité à long terme dans les systèmes d'Aires Protégées du Bassin du Congo. Le projet couvre 63 aires protégées dans ce bassin qui constitue le 2e massif forestier au monde. Ce bassin que partagent les six pays bénéficiaires du projet représente environ 18,5 millions d'hectares et abrite près de 25% des forêts tropicales du monde. Pour une durée de 5 ans, ce projet régional va constituer une initiative pilote pour aider les pays participants à relever le défi du financement durable des systèmes d'Aires Protégées aux niveaux local, national et régional.

Malgré tout, dans le Bassin du Congo, ces aires protégées sont encore en danger et doivent être mieux soutenues. Les menaces immédiates sont nombreuses pour garder ces forêts intactes. Plusieurs pays comptent sur les ressources naturelles pour développer leurs économies nationales, par exemple : le bois, les ressources pétrolières et les ressources minières. Les activités économiques, allant de l'élimination locale des habitats naturels pour l'agriculture jusqu'aux industries extractives à grande échelle et les demandes mondiales de ressources, dégradent directement les écosystèmes naturels. Les politiques économiques constituent l'une des causes profondes de la perte de biodiversité parce qu'elles découragent ou présentent des incitations perverses à des utilisations durables des terres et des ressources.

Avec des financements conséquents et pérennes, une planification, des partenariats et des soutiens adéquats, il est encore possible de sauver ces forêts et leur riche biodiversité et écosystèmes associés, tout en continuant, ensemble, à miser les efforts visant un développement durable axé sur une gestion rationnelle des ressources naturelles dans les secteurs clés y relatifs. Des solutions sont à notre portée, il est cependant nécessaire de renverser la vapeur et à s'engager davantage à tous les niveaux de la société. Une préservation et gestion efficaces de l'ensemble des ressources disponibles dans le Bassin du Congo pourra permettre de diminuer le rythme effrayant de l'extinction des espèces, tout en préservant les espèces endémiques et uniques d'une valeur inestimable dans cette partie du monde. La biodiversité et notre mode de vie dépendent de cette forêt, c'est un joyau à préserver à tout prix !



Les coordinations nationales sont le prolongement de l'action du secrétariat exécutif au sein des Etats



La COMIFAC encourage la certification des bois dans le Bassin du Congo



Incinération des défenses d'éléphants à Yaoundé. Des mesures dissuasives pour combattre le Grand braconnage



Un berger effondré après l'attaque des lions sur son troupeau. Le conflit homme/faune reste une préoccupation permanente

La victoire sur le braconnage, un effort de tous



Les éléphants sont l'une des cibles prioritaires des braconniers

Le commerce d'ivoire doit mobiliser les synergies sous-régionales et bien au-delà





Les produits forestiers spéciaux sont une source de valeur credible



Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo. La formation et le renforcement des capacités est un axe transversal du plan de convergence



Autonomisation des femmes, condition essentielle pour le développement durable

NOS PARTENAIRES



Empowered lives.
Resilient nations.



Empowered lives.
Resilient nations.



